

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

RAPPORT d'activité 2019



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 31 décembre 2019)

Président : Pascal Mailhos

1^{er} Vice-Président : Pascal Bonnetain

2^e Vice-Président : Jean-Marc Fragnoud

Collectivités territoriales :

Joël Abbey, Mireille Benedetti, Geneviève Blanc, Jean-Marc Bluy, Pascal Bonnetain, Gilles D'Ettore, Pierre Hérisson, Isabelle Maistre, Hervé Paul, Antoine Orsini, Didier Réault, Jackie Galabrun-Boulbes.

État et ses établissements publics :

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur,

le commissaire à l'aménagement des Alpes,

le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes,

le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes,

la directrice du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

le directeur interrégional de la Mer Méditerranée,

le directeur général des voies navigables de France,

le directeur de l'agence française pour la Biodiversité (AFB),

le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,

la préfète de Corse

Usagers, organisations professionnelles et personnes qualifiées :

Dominique Destainville, Loïc Fauchon, Jean-Louis Faure, Jean-Marc Fragnoud, Hervé Guillot, Patrick Jeambar, François Lavrut, Nicolas Perrin, Henri Politi, Jean Raymond, Claude Roustan, Denis Vaubourg.

Représentants du personnel de l'agence :

Sylvain Irrmann (titulaire), Patrick Saint-Léger (suppléant).

Édité en mars 2020

par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Photo en couverture : Grandes aies sur un lac jurassien © M. LOUP

ÉDITO	p.3
-------------	-----

■ 2019, EN CHIFFRES	p.4
---------------------------	-----

TEMPS FORTS	p.6
-------------------	-----

■ LES AIDES	p.8
-------------------	-----

Adaptation au changement climatique	p.10
---	------

Qualité et richesse des milieux aquatiques	p.12
--	------

Protection des eaux littorales	p.14
--------------------------------------	------

Réduction des pollutions domestiques	p.16
--	------

Soutien aux territoires les plus fragiles	p.18
---	------

Réduction des pollutions industrielles	p.20
--	------

Réduction des pollutions agricoles	p.22
--	------

Gestion quantitative	p.24
----------------------------	------

Fleuve Rhône	p.26
--------------------	------

Bassin de Corse	p.28
-----------------------	------

■ LES REDEVANCES	p.30
------------------------	------

Un impératif de justice fiscale	p.31
---------------------------------------	------

■ LA PLANIFICATION-LA GOUVERNANCE LOCALE	p.34
--	------

SAGE en Rhône-Méditerranée et Corse : un bilan positif	p.35
--	------

■ LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	p.38
---------------------------------------	------

En Rhône-Méditerranée et en Corse, les collectivités fortement mobilisées pour la solidarité internationale	p.39
---	------

■ LA CONNAISSANCE	p.41
-------------------------	------

Maintien d'un budget significatif pour la connaissance	p.42
--	------

■ LA SENSIBILISATION	p.45
----------------------------	------

Rendre visibles les actions et les résultats	p.46
--	------

■ LES MOYENS	p.48
--------------------	------

Plafond mordant des redevances : un premier essai concluant	p.49
---	------

Réalisation du budget	p.50
-----------------------------	------

Organigramme des Directions et Services	p.51
---	------

ÉDITO



Pascal Mailhos,
préfet de la région Auvergne-
Rhône-Alpes, préfet
coordonnateur du bassin
Rhône-Méditerranée, président
du conseil d'administration
de l'agence de l'eau Rhône
Méditerranée Corse

La sécheresse estivale, les inondations meurtrières de l'automne, les inquiétudes de nos concitoyens sur la pollution des eaux, la poursuite de l'artificialisation qui imperméabilise les sols... Par bien des aspects, l'eau a été au cœur de l'actualité de 2019. Dans un contexte de dérèglement climatique, les tensions sur la ressource sont de plus en plus fortes. Il est désormais impossible de penser l'avenir de nos territoires sans intégrer les enjeux de l'eau dans les projets de développement.

Cependant, l'année 2019 n'a pas seulement été marquée par une actualité difficile : elle a aussi été jalonnée par des réalisations concrètes.

Le second volet des Assises de l'Eau a abouti à une feuille de route opérationnelle, avec trois grands objectifs : protéger les captages pour une eau potable de qualité, économiser l'eau et mieux partager la ressource, préserver les rivières et les milieux humides pour qu'ils jouent leur rôle dans la préservation de la biodiversité et dans la lutte contre les effets du changement climatique.

Par ailleurs, le bilan à mi-parcours du SDAGE a montré les progrès accomplis dans la modernisation des systèmes d'assainissement, la réduction des micropolluants, les économies d'eau et la renaturation des rivières. Le bassin Rhône-Méditerranée est en avance par le nombre de plans de gestion de la ressource en eau. Malgré le manque d'eau dans certains territoires, la qualité des eaux s'améliore à l'échelle du bassin.

Par leur accompagnement des collectivités, des entreprises, des agriculteurs, des associations et des particuliers, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et ses équipes ont grandement contribué à ce bilan, et ce rapport d'activité en témoigne. Avec la mise en œuvre du 11^e programme d'intervention, l'Agence de l'eau est appelée à poursuivre cette dynamique et à encourager les changements, pour que nous relevions ensemble le défi de l'eau.



Laurent Roy,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Première année de mise en œuvre du 11^e programme Sauvons l'eau, 2019 a démarré lentement. Tout d'abord parce le temps d'explications à nos partenaires des nouvelles modalités d'aides, plus sélectives et recentrées sur les opérations les plus efficaces pour améliorer la qualité des eaux, était nécessaire. Cette étape passée, la dynamique de signature de contrats, marqueurs forts du nouveau programme, s'est bien enclenchée et le dernier trimestre 2019 a concentré à lui seul un tiers du montant annuel des aides, signe d'un réel élan. Qui plus est, les demandes d'aides se sont parfaitement inscrites dans un de nos objectifs majeurs, l'adaptation des territoires au changement climatique : plus de la moitié des aides accordées en 2019 y contribuent.

La forte impulsion donnée par l'agence en lançant 8 appels à projets à l'automne sur nos thèmes à fort enjeu, climat et biodiversité, devrait soutenir la relance des investissements. C'est essentiel, nous ne pouvons pas relâcher nos efforts !

La préparation du futur Sdage pour 2022-2027, très active en 2019, le confirme en nous mettant face aux défis des prochaines années : la gestion quantitative de l'eau dans le contexte du changement climatique, la lutte contre la pollution par les substances toxiques et la restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides.

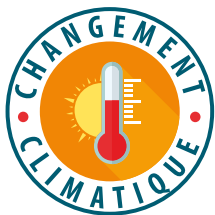
2019 a aussi été la première année du plafond « mordant » de nos redevances, fixant un objectif chiffré d'encaissement inférieur aux années précédentes et un reversement automatique de tout dépassement au budget général de l'Etat. Un dispositif inédit qui a nécessité de la part des équipes un pilotage fin pour réussir à être au plus près du montant fixé par la loi : ni trop bas pour éviter de priver l'agence de recettes, ni trop haut pour s'inscrire dans l'objectif de baisse des prélèvements obligatoires voulu par le gouvernement.

Je tiens à saluer le fort investissement et les capacités d'adaptation de nos agents que ce soit sur le terrain en proximité avec les maîtres d'ouvrage ou au siège pour piloter de façon efficace notre politique de l'eau, tout en faisant face aux réductions d'effectifs demandées.

Leur mission est essentielle : sauver l'eau, la biodiversité, au service de l'intérêt général !

2019, EN CHIFFRES

48,9 %



C'EST LA PART DES AIDES DE L'AGENCE DÉDIÉES À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2019.

28,3 Mm³

de nouvelles économies d'eau en 2019,

l'équivalent de la consommation d'une ville de 400 000 habitants, et 3,9 Mm³ de volumes substitués.



56

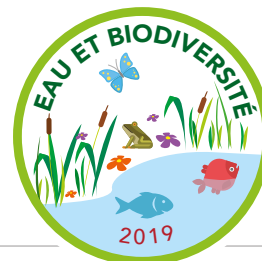


plans de gestion de la ressource en eau

adoptés au total, fin 2019, résultat de plusieurs années de concertation pour mieux partager l'eau sur les territoires en déficit.

37

C'EST LE NOMBRE DE PROJETS EN FAVEUR DE LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ financés par l'agence de l'eau dans le cadre de son appels à projets 2019.



95,5 km

DE COURS D'EAU RESTAURÉS,



c'est **2** fois plus que l'objectif fixé pour 2019 pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières.

1/3



c'est la part de l'enveloppe des aides « assainissement » que l'agence a accordé en 2019 spécifiquement pour améliorer la gestion des eaux par temps de pluie.

95%



DES REDEVABLES
ONT CHOISI
LA TÉLÉ-DÉCLARATION
EN 2019,
contre 92 % en 2018.

59

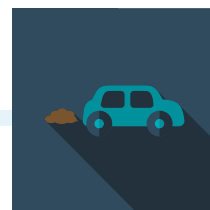
c'est le nombre de contrats financiers validés par l'agence en 2019 avec ses partenaires territoriaux.



12



c'est le nombre d'EPAGE sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.
11 ont été labellisés en 2019. La quasi-totalité de ces syndicats exerce l'ensemble de la compétence GEMAPI.



-1,5%

C'EST LA BAISSE DES ÉMISSIONS DE CO₂ ISSUES DES ACTIVITÉS de l'agence de l'eau, essentiellement due à la diminution du nombre de kilomètres parcourus.

2019, LES TEMPS FORTS



De novembre 2018 au printemps 2019

2^e phase des Assises de l'eau : des contributions et des actes

Dans l'élan du colloque « Eau et changement climatique », organisé en novembre 2018 à Lyon, l'agence et les membres de ses instances ont contribué aux conclusions du 2^e volet des Assises de l'eau consacré à l'ensemble du cycle de l'eau et en particulier à l'adaptation au changement climatique. Les comités de bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont organisé en leur sein des débats et livré leurs conclusions au Ministre, centrées notamment sur l'accroissement des risques liées aux inondations et sur la diminution de la disponibilité de la ressource en eau. À la suite de ces Assises, le conseil d'administration de l'agence a voté le 27 juin le lancement d'un panel de 6 appels à projets « climat » et de 2 appels à projets pour préserver et restaurer la biodiversité. Et pour renforcer la sensibilisation et la mobilisation sur cet enjeu, l'agence a organisé une série d'événements à l'automne 2019. Visite presse, conférence grand public et colloque « Eau et biodiversité : agissons c'est vital ! » ont ainsi contribué à nourrir les débats et participer à l'émergence de projets sur les territoires.

28 juin

Bassin de l'Arve : 111 actions pour l'eau

La Commission locale de l'eau de l'Arve, présidée par Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée et le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A), sous la présidence de Bruno Forel, ont réuni les 44 signataires (collectivités, entreprises, syndicats d'assainissement ou de distribution d'eau potable, associations, fédérations...) du 1^{er} contrat global du 11^e programme « Sauvons l'eau ». Grâce à cette mobilisation unique, un budget de 97,4 M€ dont 34 M€ apportés par l'agence sera investi sur le bassin versant de l'Arve pour les 3 prochaines années. Les 111 actions prévues visent en particulier à aider les territoires à s'adapter au changement climatique.



3 juillet

64 M€ d'investissement pour le bassin du lac du Bourget

Le Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (Cisalb), en partenariat avec les agglomérations Grand Lac et de Grand Chambéry, va faire bénéficier ce territoire d'un programme d'actions ambitieux pour 2019-2022 dans le prolongement des 2 précédents contrats. L'agence de l'eau apportera une aide financière de 25 M€ en faveur de la gestion quantitative de la ressource, la lutte contre les toxiques, la restauration des milieux aquatiques et des zones humides, la désimperméabilisation ou la préservation des ressources stratégiques... Un volet important d'actions sera consacré au petit cycle de l'eau, avec en particulier la mise à niveau des installations des Bauges, classées Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).



13 septembre

Visite ministérielle en Ardèche



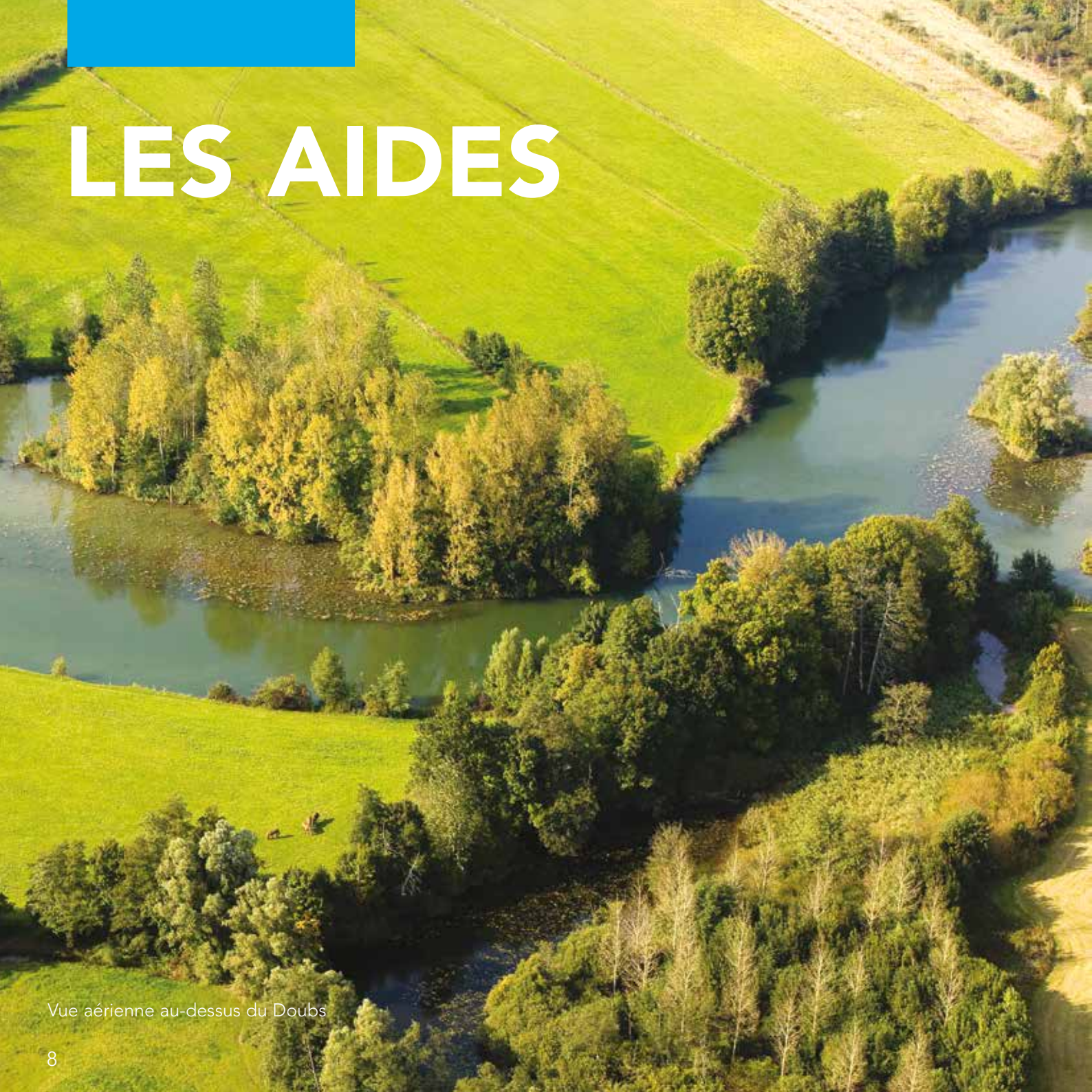
Emmanuelle Wargon (secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire) et Olivier Dusopt (secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics) signent à Privas les Contrats de transition écologique Nord et Sud Ardèche, dont l'agence de l'eau est partenaire pour soutenir des actions d'économies d'eau et d'adaptation au changement climatique.

22 octobre

Un trophée pour l'agence

À l'occasion du forum sur l'eau organisé à Marseille par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, président de la Région, remet à Laurent Roy un trophée « une cop d'avance » afin de saluer l'implication de l'agence de l'eau dans la préservation des milieux aquatiques. Ils avaient précédemment signé une convention cadre actant leur engagement commun pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et la frange littorale.



An aerial photograph of a river, likely the Doubs, winding through a lush green landscape. The river is surrounded by dense forests with trees in various shades of green and yellow, suggesting an autumn setting. The river flows from the top right towards the bottom left, with several bends. The surrounding land is a mix of green fields and wooded areas. In the top left corner, there is a solid blue rectangle. The title 'LES AIDES' is written in large, white, bold, sans-serif capital letters across the upper part of the image.

LES AIDES

Vue aérienne au-dessus du Doubs



L'adaptation au changement climatique, enjeu majeur du nouveau programme « Sauvons l'eau 2019-2024 », a trouvé écho sur les territoires.

Dès 2019, l'agence a consacré près de la moitié de ses aides à des opérations qui contribuent directement à cet objectif. Elle a également lancé pas moins de 6 appels à projets « climat », séquencés sur les 6 années du programme.

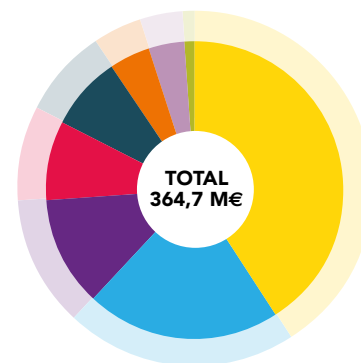
La bonne prise en compte de l'adaptation au changement climatique est en outre une des conditions de la contractualisation pluri-annuelle entre l'agence et les Etablissements publics de coopération intercommunale ou les structures de bassin versant. Une stratégie qui porte ses fruits : en 2019, l'agence a négocié 44 contrats avec ses partenaires, en faveur d'approches globales « petit et grand cycle », à l'échelle d'un territoire, et partageant à la fois les priorités des deux parties.

Cette logique de contractualisation s'applique aussi dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel en matière d'eau potable et d'assainissement dans ces territoires fragiles. L'agence a signé 15 contrats dédiés aux aides en ZRR en 2019, et 9 autres contrats territoriaux incluent des aides en ZRR. La dynamique est lancée.

Sur l'ensemble de ces contrats, l'engagement financier de l'agence représente environ 290 M€ pour 915 M€ de travaux programmés sur une durée de 2 ou 3 ans.

Si le bilan 2019 est marqué par un démarrage encore modeste avec une consommation d'aides en deçà des objectifs, le nombre de contrats signés et les volumes financiers associés sont des indicateurs encourageants pour l'activité des prochaines années.

Répartition des aides sur l'année 2019*



- 149,6 M€**
Pollution domestique (assainissement, gestion du temps de pluie, primes de performance épuratoire)
- 77 M€**
Milieux aquatiques
- 42,9 M€**
Pollutions diffuses
- Protection de la ressource en eau
- 31,6 M€**
Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau
- 29,4 M€**
Eau potable (principalement en zones de revitalisation rurale)
- 16 M€**
Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)
- 14,3 M€**
Pollutions industrielles
- 3,9 M€**
Animation et gestion locale

* Montant des engagements, hors dépenses de fonctionnement et financement des opérateurs de la biodiversité : AFB et ONCFS.

UNE INDÉNIABLE MISE EN MOUVEMENT



Alors que les sécheresses, canicules, pluies violentes, douceur hivernale, diminution de l'enneigement nous alertent sur les effets du changement climatique pour l'eau, sur les territoires la mobilisation des acteurs pour y faire face est également perceptible. La prise en main de l'enjeu par les gestionnaires de l'eau monte en puissance et de manière opérationnelle.

La stratégie et les mesures à prendre pour s'adapter dans le domaine de l'eau sont connues et précisées par les plans de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée (adopté en 2014) et de Corse (adopté en 2018).

En 2019, 1^{er} année du 11^e programme Sauvons l'eau, près de la moitié des aides attribuées par l'agence a porté sur des mesures directement en appui aux plans de bassin d'adaptation. Concrètement, ce sont **1500 projets financés**, pour l'essentiel de restauration ou de préservation des milieux aquatiques et d'actions en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau (économies d'eau et renouvellement des réseaux

d'eau en zones de revitalisation rurale). C'est aussi, dans une moindre mesure, le soutien à l'innovation pour offrir une 2^e vie aux eaux usées traitées comme ressource complémentaire en alternative aux prélèvements d'eau ou comme source de matière première et d'énergie, et le soutien aux actions de désimperméabilisation par déconnexion des réseaux pour l'infiltration des eaux de pluie au plus près de là où elles tombent.

À l'échelle des territoires aussi les initiatives se multiplient pour appliquer les principes recommandés par les plans de bassin, à l'instar du SCoT de Grenoble ou du département du Gard, qui ont engagé un diagnostic de vulnérabilité sur leur périmètre de compétence. Au-delà de son soutien financier, l'agence de l'eau accompagne ces acteurs territoriaux par l'apport d'éléments de méthodes spécifiques à ces démarches. L'exercice peut également être conduit pour des filières économiques. Les chambres régionales d'agriculture Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté ont par exemple initié une étude de vulnérabilité avec l'appui de l'agence de l'eau.

6 appels à projets pour agir à la hauteur de l'enjeu climatique

En réponse aux conclusions de la 2^e phase des Assises de l'eau consacrée à l'adaptation au changement climatique, l'agence de l'eau a décidé de renforcer son soutien aux économies d'eau, à la désimperméabilisation des sols et aux démarches s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature. Son conseil d'administration a ainsi retenu mi-2019 le calendrier d'un ensemble de 6 appels à projets prévus par le 11^e programme d'intervention pour agir plus vite et plus fort face au changement climatique, avec des aides supplémentaires. Les 3 premiers appels à projets, lancés à l'automne, portent sur la végétalisation des cours d'écoles, collèges, lycées et universités, sur les dispositifs économes en eau potable et sur la préservation des zones humides qui jouent un rôle clé pour rendre les territoires plus robustes face au changement climatique. Un quatrième appel à projets a également été engagé en fin d'année pour soutenir la valorisation de matière ou d'énergie dans les dispositifs d'épuration industriels. Les 2 autres appels à projets concernent le soutien aux réseaux sentinelles et les économies d'eau en agriculture. Ils seront lancés en 2020 et 2022.

LANCÉS
EN 2019



Chiffres

48,9 %
des aides attribuées
par l'agence en 2019

contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. L'objectif de 40 % fixé par le 11^e programme est donc dépassé. Ceci représente 146,7 M€ d'aides.

200 personnes,
agents et acteurs de
l'eau, ont bénéficié de sessions de
formation organisées par l'agence sur
le sujet complexe de l'adaptation au
changement climatique pour soutenir
la montée en compétence.



Président du Département
du Gard

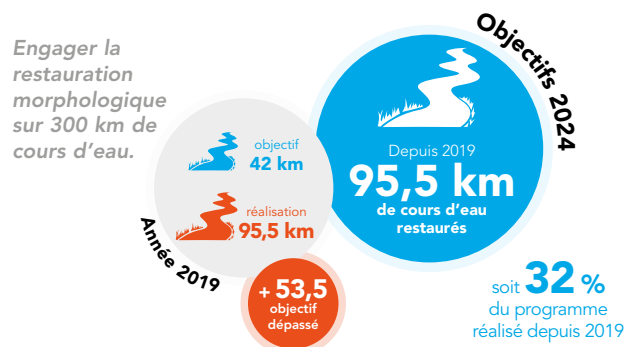
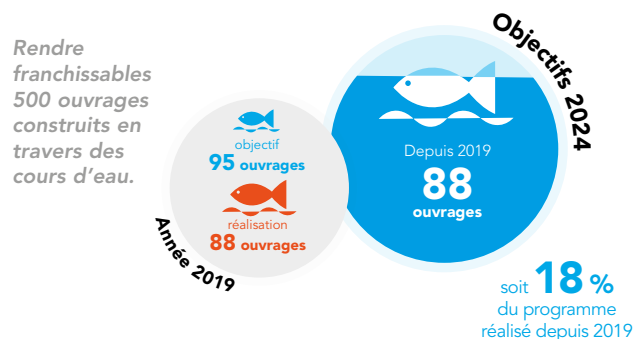
Denis Bouad

*En 2100, des températures proches
de celles du sud tunisien*

Nous avons conduit en 2019 une étude Eau et Climat 3.0 visant à mesurer l'impact du changement climatique sur la gestion quantitative de la ressource en eau à l'échelle du Gard, avec des focus sur trois zones spécifiques : les Cévennes, les Garrigues et le couloir rhodanien. Nous analysons l'évolution du climat depuis la période de l'après-guerre et réalisons des simulations à 2050 et 2100. Ce travail, financé pour partie par l'agence de l'eau, nous permettra, à partir des différents scénarios d'adaptation, de bâtir une stratégie départementale ambitieuse.

Pour l'heure, nous savons que sur la période allant de 1959 à 2018, la température moyenne du Gard a augmenté de 1,7 degré, avec de fortes disparités territoriales. Dans les Cévennes, le réchauffement est déjà de 2,1 degrés. Nous savons aussi que les besoins en eau vont augmenter. Le Gard évolue avec certitude vers un climat plus aride. Dans les scénarios les plus pessimistes, nous pourrions avoir le climat du sud de l'Espagne en 2050 et du sud de la Tunisie en 2100.

POURSUITE DE LA FORTE DYNAMIQUE POUR RENATURER LES RIVIÈRES



Fin 2019, le cumul des linéaires de cours d'eau restaurés représente 95,5 km, soit plus du double de l'objectif fixé. C'est le fruit du travail d'animation sur les territoires, particulièrement fructueux dans le sud du bassin Rhône-Méditerranée avec des résultats quadruplés comparés aux objectifs. Et les opérations sont d'envergure : un projet sur deux correspond à des travaux de restauration d'une partie du lit majeur ou des travaux favorisant les débordements entre le lit mineur et le lit moyen/majeur. Parmi ces opérations ambitieuses : la revitalisation du cours d'eau «le Buffalon» à Rodilhan (30) et les travaux de restauration du cours d'eau Salaison (34), la restauration de l'espace de bon fonctionnement du Lez contribuant à protéger des inondations la ville de Bollène (84), la restauration de la confluence Couzon-Gier et Gier (42), ou encore les travaux de restauration morphologique de la Furieuse à Salins-les-Bains (39). Cette dynamique devrait se poursuivre en 2020 et surtout 2021 : 131 études préalables ont effet fait l'objet de financement en 2019 ; de nombreux contrats incluant des programmes de travaux ont été signés en 2019 ou le seront en 2020.

Continuité des rivières : objectifs atteints en 2019 mais ralentissement prévisible

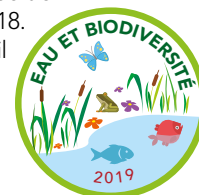
Avec 88 ouvrages rendus franchissables, l'année 2019 remplit les objectifs avec plusieurs opérations particulièrement ambitieuses comme les travaux dans la vallée de la Romanche (5 ouvrages traités pour un montant de 12,4 M€ d'aides de l'agence). Mais on note toutefois un ralentissement comparé aux moyennes du 10^e programme. C'est sans doute l'effet conjugué du report de l'échéance à 2023 pour les ouvrages liste 2 et du fait que ceux restant à traiter sont les plus difficiles techniquement et les plus coûteux.

Appel à projets « Eau et Biodiversité 2019 »

Les collectivités, nouvelles candidates en faveur la biodiversité

Sur les 52 dossiers reçus, 37 ont été retenus. Outre les partenaires habituels associatifs, de nouveaux candidats sont apparus, notamment les Départements (Gard, Hérault, Vaucluse) ou encore des EPCI. Parmi les opérations proposées, certaines sont particulièrement exemplaires pour recréer des corridors écologiques (trame turquoise) comme le projet de Montpellier Méditerranée Métropole qui engage une étude avec 30 exploitations agricoles ou encore l'opération de restauration d'un complexe de mares temporaires en forêts sèches méditerranéennes portée par la Direction territoriale Midi-Méditerranée de l'ONF. Au total, l'agence a investi 3,34 M€ pour cette édition 2019, soit 2 fois plus qu'en 2018.

Fort de cette réussite, le conseil d'administration a voté le 18 octobre 2019 un budget de 6 M€ pour l'appel à projet « Biodiversité 2020 ».





La préservation et la restauration des zones humides marquent le pas.

L'appel à projets 2020 en faveur des zones humides « clés » devrait contribuer à relancer les opérations.

Rémunérer les agriculteurs pour leurs efforts

Dans le cadre du plan national biodiversité 2018, l'agence de l'eau a lancé en novembre un appel à initiatives pour expérimenter la mise en place de Paiements pour services environnementaux (PSE). Objectif : rémunérer les agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité, allant au-delà de la réglementation. Collectivités, syndicats mixtes ou établissements publics seront les pilotes à l'échelle de leur territoire d'opérations s'appuyant sur la rémunération des agriculteurs pour les services environnementaux qu'ils rendent.



Chiffres

77 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux, dont 35,2 M€ pour le rétablissement de la continuité, 26,8 M€ pour la restauration de la morphologie des cours d'eau et la restauration et la préservation des zones humides.

95,5 km de

cours d'eau restaurés, c'est 2 fois plus que l'objectif fixé pour 2019.

88 obstacles

barrant un cours d'eau ont été rendus franchissables, dont 70 sur des cours d'eau en liste 2*, ou à enjeu poisson migrateur, ou prévus au programme de mesure du SDAGE.

774,5 ha

de zones humides préservées ou restaurées, dont 401 ha acquis. C'est 25 % en dessous de l'objectif annuel.

* La liste 2 est un classement réglementaire de tronçons de cours d'eau. Sur ces tronçons, la continuité écologique doit être restaurée en priorité, dans des échéances déterminées avec l'État, initialement avant septembre 2018.

POINT DE VUE



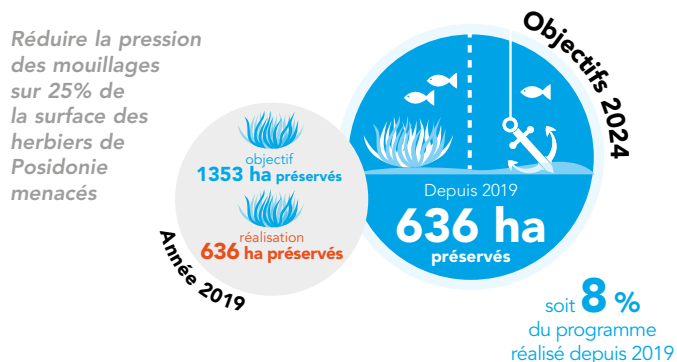
Directeur du Syndicat mixte Doubs-Loue

Denis Chaize

Rivières et biodiversité font bon ménage

En octobre dernier, notre programme d'actions mené en concertation avec les populations locales et les collectivités s'est achevé après deux années de travaux historiques destinés à la renaturation de la confluence Doubs-Loue. Sur environ trois kilomètres, la rivière s'est délestée de ses contraintes latérales, via le démantèlement de 450 mètres de digue et de 1 000 mètres de casiers et d'épis, ainsi que le désenrochement des berges, sur la rive droite de la Loue et sur la rive gauche du Doubs. 22 000 m³ de galets ont été réinjectés dans le lit du Doubs. Ces modifications contribuent à l'émergence de nouveaux habitats aquatiques, comme des fosses, des rapides et des plats, intéressants pour le développement de la faune et de la flore locale, mais aussi d'habitats terrestres attractifs pour tout un cortège d'oiseaux. Hironnelles de rivage, guépiers d'Europe et vanneaux huppés ont colonisé les berges des deux rivières.

MOBILISATION RENFORCÉE EN FAVEUR DE LA MÉDITERRANÉE



Le nouveau programme d'intervention 2019-2024 de l'agence identifie **la préservation et la restauration de la qualité de la Méditerranée comme une des priorités**, en ciblant une politique financière volontariste pour lutter contre les pollutions domestiques et industrielles par temps de pluie, diminuer la pression de mouillage sur les habitats sensibles dont l'herbier de Posidonie, restaurer la fonction nurserie dans les zones portuaires et poursuivre des travaux liés à la connaissance et à la surveillance des eaux côtières. Pour atteindre ces objectifs, l'agence s'est dotée d'une stratégie mer pluriannuelle.

Parmi les opérations pour réduire les pollutions des eaux littorales, l'agence a financé en 2019 le Grand Port Maritime de Marseille pour des travaux de traitement des eaux de carénage des bassins de radoub afin de supprimer l'évacuation dans la baie de Marseille des eaux souillées par différents polluants tels les hydrocarbures, graisses, ou encore les peintures. Elle a également accompagné l'industriel Altéo dans les Bouches-du-Rhône pour la première phase de son projet « zéro rejet liquide », ou encore le syndicat de l'Eygoutier (83) pour la réalisation d'un schéma directeur visant à mieux gérer les eaux pluviales du sous bassin de l'Eygoutier et des côtières sud.

Dans le domaine de la restauration écologique, le programme SAR-LAB qui vise à restaurer les petits fonds côtiers sur les 42 hectares de la lagune du Brusc a entamé sa 2^e phase en 2019. Il consiste à réhabiliter une zone humide fortement dégradée par d'anciens aménagements pour lui permettre de retrouver une faune et une flore spécifiques mais également à restaurer ses échanges hydriques avec la lagune et à permettre aux juvéniles de poissons de retrouver un lieu favorable à leur croissance. Autre projet de restauration écologique démarré début 2019, **RECOLAG** est innovant car il porte sur la connectivité mer/lagune de l'étang de Salonique en région Occitanie : des habitats artificiels relais facilitent l'entrée des juvéniles dans la lagune, leur développement en son sein ainsi que leur sortie vers la mer.

Pour une approche intégrée

L'agence a mis en place des outils contractuels avec les collectivités, privilégiant une approche intégrée des différents enjeux et la prise en compte du lien terre-mer, avec notamment la réalisation de Schémas territoriaux de restauration écologique. C'est le cas du contrat signé avec la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée 2019-2021 et du Contrat de Baie de Marseille (2019-2021) qui intègrent tous deux un STERE. Elle a aussi signé un accord-cadre de coopération de gestion durable du milieu marin Occitanie (2020-2022) et un contrat avec le Grand Port Maritime de Marseille.

Herbiers de Posidonie : sous protection réglementaire renforcée en 2020

En 2019, 3 opérations menées dans les secteurs de Sanary sur Mer, de Rayol Canadel et de Porquerolles ont permis de protéger certains secteurs face à la pression de mouillage des bateaux sur les herbiers de Posidonie. L'évolution réglementaire impulsée par la Préfecture maritime de Méditerranée (arrêté 23/2019 avec prise d'effet en juin 2020) devrait renforcer la mobilisation des collectivités et des gestionnaires de milieu sur cette problématique.

Opération GOMBESSA 2019 :

Plongée scientifique en eaux profondes

Durant tout le mois de juillet, 4 plongeurs scientifiques ont exploré et étudié la zone crépusculaire de Méditerranée à plus de 100 mètres de profondeur. Pour la première fois, des analyses scientifiques poussées faisant appel à la photogrammétrie, l'ADN environnemental, l'acoustique sous-marine ou bien encore la chimie analytique, vont permettre d'établir un état des lieux et d'installer une véritable surveillance de l'évolution de ces milieux peu connus à la biodiversité remarquable. L'agence est partenaire de cette opération inédite.



Opération REPIC : peut-on restaurer les herbiers de Posidonie ?

La maîtrise de l'impact des ancrages sur l'herbier de Posidonie repose la question de leur restauration dans les secteurs littoraux où les ancrages ont détruit les fonds marins. Pour évaluer la capacité à restaurer l'herbier par bouturage, un pilote de restauration écologique a été initié en 2019 pour une durée de 3 ans sur la zone d'Antibes Golfe Juan. Cette première mission, financée par l'agence de l'eau, sera reconduite en 2021 et 2022. Elle a déjà permis de transplanter 16 900 faisceaux. Leur évolution sera étudiée jusqu'en 2024.

Chiffres

80,2 M€

d'aides ont été accordés en 2019 par l'agence pour 961 opérations visant à protéger les eaux littorales, notamment pour lutter contre la pollution (43,3 M€ dont 4,86 M€ pour réduire les pollutions pluviales, y compris grâce à la désimperméabilisation), reconquérir la biodiversité en zone littorale (33,6 M€) et protéger la biodiversité marine (1,5 M€).

17 opérations

aidées au total en 2019

pour protéger la biodiversité marine avec un montant d'aide d'environ 2,2 M€. 65 % des opérations concernent la restauration écologique en milieu marin, 17 % la protection de l'herbier de Posidonie, et 17 % la mise en place de Schémas territoriaux de restauration écologique STERE (Agde, St Tropez et Marseille).

POINT DE VUE



Véronique Paquis

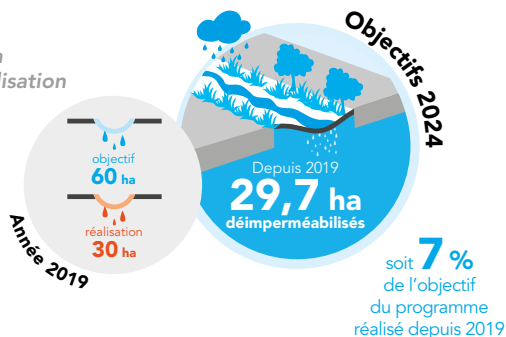
Élue en charge de l'environnement, du développement durable, de l'enseignement supérieur et de la recherche à la Métropole Nice Côte d'Azur

Il y a urgence à sauvegarder les fonds marins !

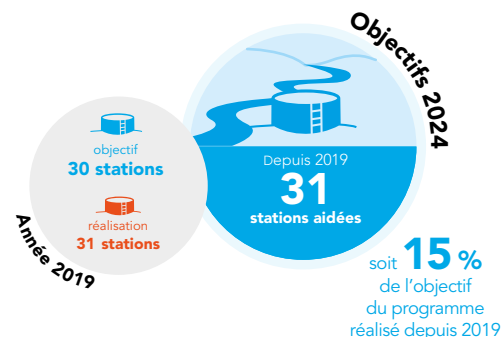
À l'issue d'un appel à projets lancé par le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée et soutenu par l'agence de l'eau, la Métropole a été retenue pour piloter un Schéma territorial de restauration écologique (Stere). Ce nouvel outil nous permet d'agir à l'échelle du littoral et de programmer avec une plus grande cohérence des actions destinées à préserver et restaurer les fonds marins, en particulier les petits fonds côtiers et les herbiers de Posidonie, zones de nurserie pour de nombreuses espèces de poissons. Nous avons élaboré une feuille de route en veillant à trouver le bon équilibre entre protection écologique et poursuite des activités touristiques. Le service environnement mobilise ses compétences internes et s'appuie sur des ressources extérieures, telles que le Pôle Mer, des laboratoires de recherche et les entreprises du génie écologique pour déployer les actions.

L'AGENCE INVESTIT POUR ACCÉLÉRER LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

Accompagner la
désimperméabilisation
de 400 ha



Accompagner
100 % des
stations
d'épuration
ciblées au
titre des
enjeux
«milieux»



Aujourd'hui, l'un des grands enjeux de l'eau pour les collectivités est celui de l'adaptation des territoires au changement climatique. Pour les services d'assainissement, cela passe notamment par l'amélioration de la gestion des eaux pluviales. L'agence de l'eau en a fait une des priorités de son 11^e programme Sauvons l'eau. L'objectif est de déconnecter les eaux pluviales et désimperméabiliser les sols pour laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe et désengorger les systèmes d'assainissement qui polluent les rivières par temps de pluie. C'est devenu avec le 11^e programme une des conditions des contrats pluri-annuels d'investissements que l'agence signe avec les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

En 2019, au global, l'agence a accordé à la gestion des eaux pluviales près du tiers de ses aides dédiées aux systèmes d'assainissement. Mais seulement 31 opérations pour un montant de 2,7 M€ concernent des travaux de déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation. 30 ha ont ainsi été désimperméabilisés, par exemple par Annemasse Les Voirons Agglomération (74) ou encore par la communauté de communes du Grand Pontarlier (25).

Force est de constater un démarrage lent, et en dessous des objectifs, face à l'enjeu. L'agence a donc souhaité booster cette thématique en lançant un appel à projets doté de 5 M€ pour « verdir » les cours d'écoles, collèges, lycées et universités. Elle travaille également avec un cabinet d'études spécialisé en sciences comportementales afin de mieux comprendre les leviers pour faire émerger les projets sur cette thématique « désimperméabilisation » au sein des collectivités.

Station de traitement des eaux usées : nouvelles conditions d'aides, nouveau départ

Pour son 11^e programme, l'agence a recentré ses aides aux stations de traitement des eaux usées qui rejettent dans des milieux sensibles parce que c'est nécessaire pour l'atteinte des objectifs du bon état des eaux, soit un ciblage sur une liste de 238 ouvrages « points noirs » sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. 31 stations ont ainsi été aidées en 2019 ou fin 2018. La forte mobilisation des services de l'agence pour signer des contrats avec les EPCI devrait accélérer l'émergence de projets en 2020.

Primes pour épuration : maintenir les performances des stations de traitement des eaux usées

En 2019, 64,7 M€ ont été versés aux maîtres d'ouvrages de 2 161 systèmes d'assainissement. Les performances de certains gros systèmes d'assainissement ont été impactées par les conditions météorologiques atypiques de 2018 avec de violents épisodes de précipitations ce qui a conduit à baisser leur taux de primes.

Au final, pour les primes 2019, 60 % des systèmes d'assainissement ont un coefficient de modulation de la prime au maximum. Les 40 % restants présentent un ou plusieurs dysfonctionnements liés à une non-conformité réglementaire, un dispositif d'autosurveillance invalidé ou à une destination des boues non conforme.

Les typologies de substances dangereuses caractérisées dans 360 stations d'épuration

L'action de recherche et réduction des substances dangereuses (RSDE)*, initiée en 2010, tire son bilan des campagnes d'analyses 2018 de micropolluants. 360 stations des bassins Rhône-Méditerranée et Corse ont été passées au peigne fin. Il en résulte une caractérisation des molécules les plus retrouvées, ainsi que leur niveau moyen de concentration. On constate qu'une majorité de substances (diuron, glyphosate, DEHP, Zinc et cuivre) se retrouve dans tous les types de stations, tant en milieu urbain que rural. Ces données constituent des références précieuses pour les collectivités afin d'évaluer leur niveau de performance, au-dessus ou en-dessous de la moyenne, pour agir en conséquence.

* La campagne RSDE a porté sur les stations de traitement des eaux usées de plus de 10 000 équivalents-habitants.

L'école qui voit la vie en vert



Tout le monde est impliqué dans ce projet qui enthousiasme élèves, équipes enseignantes et parents !

En juillet dernier, l'école internationale Antonia a quitté son adresse arborée pour un site plus grand, mais très minéral. Dans le cadre de la communauté éducative mise en place par cet établissement, un parent d'élève et architecte, a proposé de participer à l'appel à projets «Un coin de verdure pour la pluie», lancé par l'agence. Cet établissement bénéficiera ainsi d'une aide financière couvrant 70 % du coût de son projet de désimperméabilisation et de végétalisation. 200 m² de parking ont été désenrobés pour planter une mini forêt et développer un système d'irrigation grâce à la récupération des eaux de pluie. Un chemin nourricier avec des arbres fruitiers a aussi été créé ainsi qu'un potager en permaculture.

Chiffres

81,7 M€

d'aides* versés aux collectivités pour l'assainissement en 2019 dont 29,3 M€ pour les stations de traitement des eaux usées ciblées au titre des enjeux milieux ou en zones de revitalisation rurale, 24,6 M€ pour les travaux sur les réseaux d'assainissement en zones de revitalisation rurale et les projets de gestion durable des services et 27,8 M€ pour réduire les pollutions par temps de pluie.

30 ha

de surface désimperméabilisés, en 2019.

2 M€ d'aides

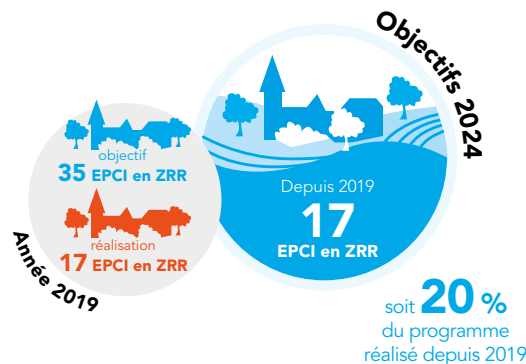
versés pour des projets de R&D visant la valorisation des eaux usées traitées, de l'énergie et des matières issues de l'épuration, mais aussi le traitement des micropolluants ou encore la gestion du temps de pluie. Une année exceptionnelle en faveur de la recherche et de l'innovation.

* Hors primes de performance épuration et aides versées aux départements pour les services d'assistance technique.

MISE EN ROUTE D'UN DISPOSITIF

très volontariste de rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

Contractualiser avec au moins 75 % des EPCI en zones de revitalisation rurales.



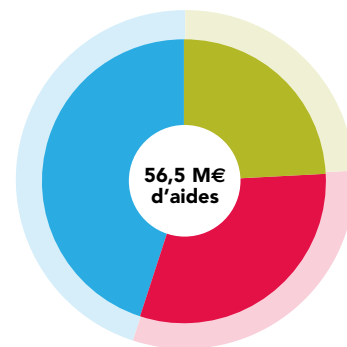
14 contrats signés avec 17 collectivités 100 % en ZRR, et 11 contrats signés avec 12 collectivités ayant une partie de leurs communes en ZRR.

La solidarité entre les territoires est un principe majeur de la politique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. En écho aux Assises de l'eau, dans le cadre de son 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024, l'agence a recentré ses aides dédiées à la solidarité entre territoires urbains et ruraux vers les collectivités rurales à faibles capacités budgétaires. Le dispositif est ainsi désormais centré sur les zones de revitalisation rurale* (ZRR). Il permet aux **territoires ruraux à potentiel fiscal faible de bénéficier de davantage d'aides pour mettre à niveau leurs équipements pour l'eau potable et l'épuration des eaux usées : 250 M€ sur les 6 années du programme** (140 M€ pour l'eau potable et 110 M€ pour l'assainissement).

En 2019, les objectifs de contractualisation avec les collectivités situées en zones de revitalisation rurale n'ont pourtant pas été atteints (contrats avec 17 des 98 EPCI à fiscalité propre classés en ZRR sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse au lieu des 35 prévus début 2019), sous l'effet sans doute des débats en cours sur les transferts de compétence. Mais l'effort des délégations territoriales a été soutenu et la dynamique est bien lancée.

* Carte des zones de revitalisation rurale disponible sur www.eaurmc.fr

Les montants d'aides contractualisées en zones de revitalisation rurale correspondent à 56,5 M€ sur 3 ans, pour un montant de travaux de l'ordre de 110 M€.



- 25,3 M€ sur l'eau potable
- 17,4 M€ sur les réseaux d'assainissement
- 13,8 M€ sur les stations d'épuration



Chiffres

40,6 M€

d'aides ont été attribués en 2019 en zones de revitalisation rurale, dont 23 M€ dans le domaine de l'eau potable, 6,9 M€ pour la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées et 10, 7 M€ pour des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement.

29

EPCI ayant tout ou partie de leurs communes en ZRR

ont contractualisé avec l'agence en 2019 via un contrat purement ZRR ou un autre contrat territorial ayant un volet ZRR.

POINT DE VUE

Contrats de revitalisation rurale de l'Aude : des moyens pour agir



Philippe Greffier,
Président de la communauté
de communes de
Castelnaudary Lauragais
Audois

Notre territoire de 43 communes est très divers et la connaissance de nos 1 000 km de réseaux d'eau potable et d'assainissement plutôt hétérogène. Nous avons anticipé notre

prise de compétence sur l'eau pour définir un programme de renouvellement des réseaux, de sécurisation de la ressource et de la qualité du service. Donnant de la visibilité sur trois ans, le contrat de revitalisation rurale apporte un vrai confort. Grâce aux aides de l'agence de l'eau allant jusqu'à 70 % des montants globaux, nous avons une capacité à investir pour réhabiliter nos réseaux d'eau potable et nos stations d'épuration.

André Viola,
Président de la
communauté de
communes de Piège
Lauragais Malepère



La problématique financière est centrale sur notre territoire rural très disparate et dont l'entretien de l'étendue linéaire de réseaux engendre des coûts importants. Ce contrat constitue une belle opportunité pour lancer des diagnostics détaillés sur les communes ciblées comme prioritaires, mais aussi mettre en œuvre des opérations à court terme et envisager des réfections des stations d'épuration. Nous avons désormais les moyens de déployer les actions.

PRÈS DE 100 % DES OPÉRATIONS AIDÉES FONT LA TRAQUE AUX REJETS TOXIQUES

Déployer
dans 1 contrat
territorial sur 3
une démarche
d'opération
collective.



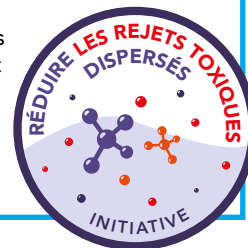
La réduction des émissions de substances dangereuses reste une des priorités de l'agence de l'eau et correspond, en 2019, à 92 % des opérations financées auprès des industriels et plus de deux-tiers des montants d'aides attribuées.

Quatre opérations d'envergure touchant les sites prioritaires industriels du bassin Rhône-Méditerranée ont vu le jour en 2019. Trois d'entre elles concernent l'enjeu prioritaire micropolluants : une opération de grande ampleur pour le traitement des eaux de bassins de carénage des paquebots au sein du Grand Port maritime de Marseille (2,8 M€ d'aide) ; le soutien à l'entreprise Altéo Gardanne pour fonctionner, à terme, en zéro rejet liquide (soutien à la mise en place d'un prétraitement biologique des effluents avant future osmose inverse pour 2,3 M€ d'aide) ; et une aide à Solvay Tavaux (39) pour la mise en place d'une colonne de séparation des effluents de l'atelier de production « chlorure de vinylidène », monomère utilisé pour la fabrication d'emballages alimentaires et médicamenteux. Cet équipement supprimera le rejet de 50 kg/an de micropolluants organiques dans la Saône (698 k€ d'aide).

Le dernier projet concerne le traitement des effluents organiques (et leur valorisation en biogaz réinjecté sur le réseau public) de l'entreprise REFRESCO à Margès dans la Drôme, spécialisée dans les boissons et jus de fruits (2,2 M€ d'aide au global).

Un appel à initiative pour faire émerger les opérations de branche

Adopté le 11 mars 2019 par le conseil d'administration de l'agence, un appel à initiative a été ouvert entre juin et septembre 2019, visant à faire émerger et à sélectionner des opérations collectives sectorielles (par branche d'activité). Sur les 11 propositions reçues, 3 ont été retenues pour être déployées dès 2020 : un projet porté par la Chambre des métiers et de l'artisanat de Franche-Comté à destination des coiffeurs (220 000 € d'aides sur 3 années), un projet porté par les Fédérations du bâtiment régionales (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté) à destination des peintres (1,6 M€ d'aides sur 3 années), un projet porté par l'organisation professionnelle du textile (UNITEX) à destination des ennoblisseurs textiles (60 000 € sur 3 années, complétés ultérieurement par les potentiels investissements des entreprises qui seront traités individuellement selon les règles du 11^e programme).



Lutte contre les pollutions toxiques dispersées : la refondation des opérations collectives

Avec son 11^e programme, l'agence a redynamisé sa stratégie contre les pollutions toxiques dispersées en combinant deux approches complémentaires d'opérations collectives : elle a préparé en 2019 la mise en place d'opérations sectorielles (ou de branche) à large échelle sélectionnées grâce à un « appel à initiative » (lire l'encadré p20), et a signé pour la poursuite d'opérations multisectorielles à une échelle locale en développant deux nouveautés. D'une part, ces opérations collectives seront désormais systématiquement intégrées dans le cadre de contrats territoriaux plus globaux ; d'autre part, l'agence a défini 2 niveaux de labellisations assortis de critères. Cette graduation a pour objectif de motiver les collectivités à poursuivre sans relâche leur engagement contre les pollutions dispersées sur leur territoire et à devenir autonomes dans leur démarche en ancrant les stratégies de réduction à la source dans leur politique de gestion de l'eau. Afin de leur donner de la visibilité et de les récompenser, l'agence a décidé d'organiser la remise d'un trophée en 2020 décerné aux collectivités qui auront atteint le niveau 1.



POINT DE VUE



Directeur technique
de Catidom

Stéphane Baumhauer

Une installation zéro rejet liquide

Notre activité d'anodisation sulfurique de pièces en aluminium consomme d'importants volumes d'eau et nous avons l'habitude de rejeter nos effluents, après traitements thermique et physico-chimique respectant une réglementation très drastique, dans le cours d'eau situé à proximité de notre site. Or les services de l'État ont jugé ces rejets désormais incompatibles avec l'atteinte du bon état du milieu. Cette décision nous a obligés à revoir complètement notre organisation. Après réflexion, nous nous sommes orientés vers une solution de zéro rejet liquide dans le milieu naturel, c'est-à-dire que l'usine est en totale autonomie en réinjectant les eaux retraitées sur place dans le processus industriel. Ce qui représente un coût financier important. L'agence de l'eau nous a suivi dans ce projet en nous attribuant une aide d'environ 1,6 million d'euros essentielle à la réalisation de ce projet.

Chiffres

686 kg/an
supplémentaires
*de substances dangereuses issues des
activités industrielles éliminés*

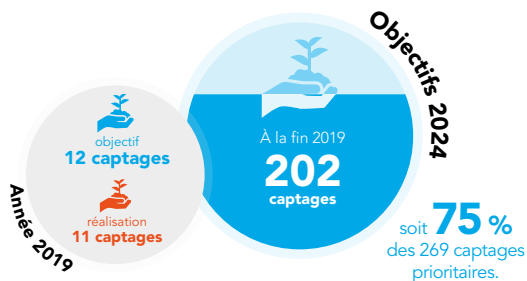
14,3 M€

d'aides ont été accordés à la lutte
contre les pollutions industrielles
en 2019 pour 159 opérations.

76 % du montant des
aides pour lutter contre les pollutions
industrielles consacré à la réduction
des toxiques en 2019, ce qui
correspond au niveau moyen des années
précédentes du 10^e programme.

MONTÉE EN PUISSANCE DES DEMANDES D'AIDES POUR LA CONVERSION AU BIO

*Engager la totalité
des plans d'action
restant à lancer
sur les captages
prioritaires du
SDAGE dégradés
par les pollutions
diffuses.*



La dynamique retrouvée ces 3 dernières années des demandes d'aides pour réduire les pollutions par les pesticides s'est encore confirmée en 2019. Le montant des aides versées par l'agence a de nouveau augmenté, atteignant 37 M€ (y compris pour les expérimentations agricoles et l'animation). Une enveloppe très largement consommée (à 72 %) par le financement de la conversion à l'agriculture biologique sur les territoires à enjeux pour la qualité de l'eau (aires d'alimentation de captages et zones à enjeux pesticides du SDAGE), ce qui fait de l'agence de l'eau l'un des 1^{er} financeurs publics de la conversion au bio.



Frémissement en faveur des filières à bas niveaux d'intrants

Moins d'eau, moins de pesticides, moins de nitrates, les filières à bas niveaux d'intrants commencent à voir le jour, à l'instar de la filière « blé panifiable bas intrants » portée par la Maison Cholat. Soutenu par l'agence, ce meunier implanté en Isère a mis en place une filière de qualité avec contrat de culture à la clé pour les céréalières situés sur les zones de captages prioritaires du territoire Bièvre Liers Valloire.

C'est un dispositif sur lequel l'agence mise afin de favoriser la transition vers une agriculture à faible impact sur l'eau, économiquement viable, pérenne et intégrée dans le territoire via un réseau d'acteurs (producteurs, transformateurs et distributeurs, collectivités, ...).

Plans d'actions sur les captages : ralentissement

En 2019, 11 nouveaux plans d'actions ont été engagés. Un avancement conforme aux prévisions, mais le rythme ralentit depuis 3 ans, en raison notamment du caractère plus récent des démarches sur les nouveaux captages identifiés comme prioritaires dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, encore en phase d'études pour la grande majorité (délimitations des aires d'alimentation voire diagnostics des pressions).

Fin 2019, 75 % des captages prioritaires ont toutefois d'ores et déjà un plan d'actions engagé, soit 202 captages sur les 269 identifiés au total pour le bassin Rhône-Méditerranée.

Stratégie d'actions différenciées pour les 269 captages prioritaires

Afin de renforcer l'efficacité des plans d'actions pour reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés, l'agence a lancé dès 2017 une réflexion et des investigations complémentaires, dont une étude de datation pour déterminer les temps moyens de renouvellement des eaux souterraines au droit des 269 captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée. Tous ces captages sont désormais classés et associés à un type de captages aux orientations de gestion adaptées. Cette stratégie est partagée avec les services de l'État (DREAL de bassin et de région, DDT, ARS), et fait actuellement l'objet de la rédaction d'un guide SDAGE dont la parution est prévue au printemps 2020.

Les maîtres d'ouvrage des captages prioritaires du SDAGE en cours sont progressivement informés.

L'agence a organisé en novembre une journée technique en Bourgogne Franche-Comté, et 2 autres journées sont programmées en 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes et dans le sud du bassin.

L'observatoire de la Bio livre ses résultats

Soutenu par l'agence de l'eau, l'observatoire de la Bio, mené en 2018-2019 en partenariat avec les GRAB locaux (groupements régionaux d'agriculture biologique), dresse un panorama détaillé de la progression des exploitations bio sur nos aires d'alimentation de captages prioritaires. Il apporte également un éclairage sur la dynamique de l'agriculture biologique tant sur le plan de la production (conversion) que du côté des filières (opérateurs économiques). Retrouvez la synthèse régionale et bassin sur www.eaurmc.fr/captagesprioritaires

Chiffres

13,8 M€

d'aides ont été accordés en 2019 pour protéger la ressource en eau (captages d'eau potable et ressources stratégiques) : financement de mesures agro-environnementales, d'investissements agricoles, d'acquisitions foncières, de postes pour l'animation, ...

37 M€

d'aides attribués aux agriculteurs, en 2019, contre 35 M€ en 2018.

Des montants en hausse du fait d'une forte demande d'aide pour des conversions à l'agriculture biologique.

8,3 M€

d'aides accordés dans le cadre des Programmes de développement ruraux régionaux (PDRR) pour des investissements en équipements matériels permettant de réduire la pression pesticides et nitrates.



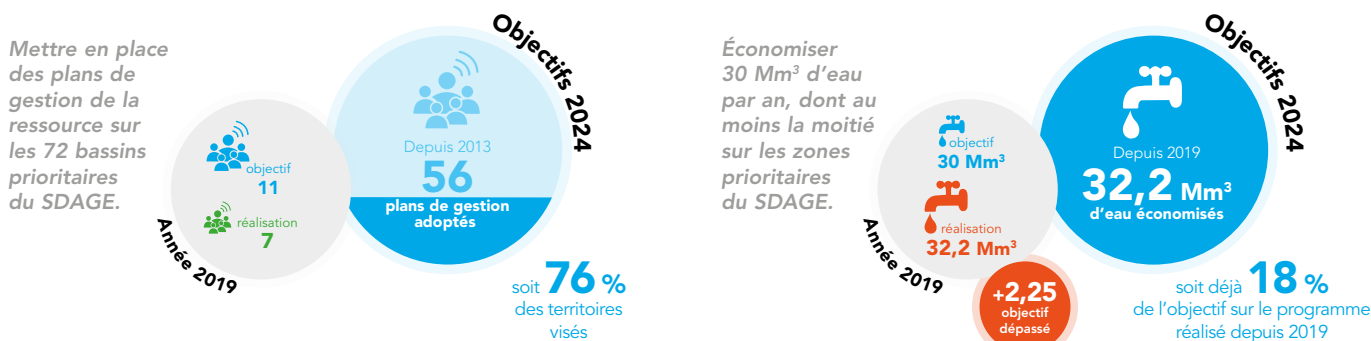
Amandine Alexandre

Chargée de mission pour la Communauté de communes Auberive Vingeanne Montseaugeonnais (CCAVM)

Nous satisfaisons à nouveau aux normes de potabilité

La CCAVM intervient pour restaurer la qualité des eaux brutes de 14 captages de son territoire, ce qui est un nombre conséquent et génère un important travail d'animation avec le monde agricole et de définition des actions à mener, notamment sur les aires d'alimentation (AAC). L'an dernier, pour 7 de ces captages, nous avons constaté une nette amélioration de la qualité des eaux, avec une forte diminution de la présence de nitrates et de pesticides. Jusqu'en 2013, les seuils de potabilité étaient souvent dépassés ; ce n'est plus le cas aujourd'hui. La sensibilisation des exploitants et l'animation agricole portent leurs fruits. Les agriculteurs ont une conscience accrue de leur impact sur les AAC et sont plus vigilants. Ils souhaitent aujourd'hui que nous allions plus loin dans l'aide au changement des pratiques, raison pour laquelle nous avons répondu à l'appel à projets Paiements pour service environnementaux (PSE) de l'agence de l'eau.

ÉCONOMIES D'EAU : MAINTENIR LE RYTHME



Après des années record d'économies d'eau, la dynamique a marqué un certain ralentissement en 2019. Les opérations de réparation des réseaux d'eau potable fuyards sont en nette diminution. En revanche, les économies d'eau dans le domaine agricole ne faiblissent pas. Elles sont en général le résultat de la modernisation des canaux. C'est en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Occitanie que les gains sont les plus importants (26,1 Mm³) : 10 opérations permettent à elles seules une économie de 21 Mm³.

Au global, l'essentiel des volumes gagnés reste issu d'actions d'économies d'eau, un bon signal au regard de la priorité donnée à ce levier pour rétablir l'équilibre quantitatif.

Les volumes substitués représentent 3,9 Mm³, dont 65 % pour les réseaux d'eau potable. Des aménagements seront par exemple réalisés pour prélever l'eau du lac du Bourget pour alimenter les agglomérations Grand Lac et Grand Chambéry, et ainsi faire face aux situations de déficit en eau plus fréquente sur la chaîne de l'Épine. Parmi les autres volumes substitués, 1 Mm³ correspondent au programme Aquadomia et 375 000 m³ concernent des projets de retenue pour l'usage agricole (Doux, Largue, Calavon, Lac du Bourget).

Fin 2019, 56 plans de gestion de la ressource adoptés

Face à la raréfaction de la ressource, l'enjeu est de garantir un partage équilibré entre les besoins des usages (eau potable, irrigation, industrie...) tout en laissant un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes pour leur bon fonctionnement et leur bon équilibre. L'agence a mobilisé depuis plusieurs années les 72 territoires identifiés comme déficitaires en eau par le SDAGE Rhône-Méditerranée pour bâtir des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE), construits collectivement en concertation entre l'ensemble des usagers.

Fin 2019, 56 PGRE sont adoptés. Sur les 11 ciblés pour l'année, 7 ont été signés (Bièvre Liers Valloire, Ouvèze ardéchoise, Alluvions du Gapeau, Vidourle, Têt, Sègre et Multicouche du Roussillon. Les 4 PGRE encore non engagés sont situés sur des secteurs moins prioritaires avec des enjeux plus faibles. À noter que de nouveaux territoires se posent désormais la question d'engager une démarche, suite à un constat de tension sur la ressource en eau.

L'objectif aujourd'hui est de maintenir la dynamique engagée sur le terrain pour réaliser les actions d'économies d'eau et de substitution prévues par les PGRE, suivre l'avancement de la réalisation des plans adoptés et évaluer leur efficacité sur la ressource.



La réutilisation des eaux usées issues des systèmes d'épuration de l'industrie, une piste pour diminuer les prélèvements d'eau, que l'agence soutient dans le cadre d'un appel à projets. Voté par le conseil d'administration à l'automne 2019, il vise aussi la valorisation de l'énergie et des matières issues des systèmes d'épuration des sites industriels.

Un appel à projets pour réduire la consommation d'eau potable

En parallèle à la réparation des fuites sur les réseaux d'eau potable, la baisse des consommations est un fort levier que l'agence de l'eau a décidé d'accompagner en lançant un appel à projets en novembre 2019 jusqu'au 15 juillet 2020. Il s'adresse aux collectivités, syndicats d'eau potable et syndicats de rivière, mais aussi aux bailleurs sociaux et aux établissements recevant du public. Les projets doivent permettre un gain d'eau de 1000 m³ minimum, par exemple via l'équipement de dispositifs hydro-économes dans les bâtiments publics, ou leur distribution collective chez les particuliers ou encore l'optimisation des volumes nécessaires au nettoyage des rues ou à l'arrosage d'espaces verts. Cet appel à projets, qui s'inscrit en pleine cohérence avec les conclusions de la phase 2 des Assises de l'eau à l'été 2019, a également une vocation de sensibilisation du grand public.



Chiffres

28,3 Mm³

de nouvelles économies d'eau, en 2019, l'équivalent de la consommation d'une ville de 400 000 habitants, et 3,9 Mm³ de volumes substitués.

L'objectif de 30 Mm³/an économisés ou substitués est dépassé.

92 % des volumes économisés proviennent du secteur agricole.

31,6 M€

d'aides

ont été accordés en 2019 par l'agence pour des opérations de gestion quantitative de la ressource, en grande majorité pour des opérations d'économie d'eau (19,2 M€).

POINT DE VUE



Louise Buhé

Directrice de l'union des Associations syndicales d'hydraulique (ASA) de l'Est audois

Un réseau sous pression pour économiser l'eau

Notre union compte 13 ASA, composées en majorité d'agriculteurs et de particuliers. Nous avons établi avec le Département de l'Aude, la Région Occitanie, l'agence de l'eau et l'Europe, le contrat de canal de la Robine 2016-2019 dans l'optique de réduire les quantités d'eau prélevées dans le fleuve Aude par le canal. L'action phare menée dans ce cadre a porté sur la modernisation du réseau gravitaire de l'ASA du Raonel par un réseau sous pression. Cette structure prélève 10 millions de m³ d'eau sur le canal, alors que l'autorisation est de 7,8 millions de m³. L'objectif était donc de réaliser une économie d'eau de 3 millions de m³ par an, dont 1,3 à l'étiage. Pour ce faire, nous avons construit 27 km de réseaux et une station de pompage de 1 500 m³/h afin d'alimenter sous pression 900 hectares de vignobles et de grandes cultures maraîchères. L'agence de l'eau a financé ce projet à hauteur de 1,3 M€.

PLUS PROPRE, LE RHÔNE REDEVIENT AUSSI PLUS NATUREL

Le fleuve a regagné en qualité : plus aucun secteur n'est classé en état médiocre ou mauvais. La pollution domestique y a été divisée par 5 en 20 ans grâce à la mise aux normes des stations d'épuration. Les rejets industriels sont également beaucoup mieux traités et la contamination par les PCB est sous surveillance. La renaturation du fleuve fait aussi l'objet d'un programme sans précédent, déclenché suite aux grandes crues de 2002 et 2003. Depuis 2005, des travaux visent à remodeler le lit du Rhône et lui redonner un cours plus naturel, recréer ses îlots, lui rendre sa vitalité et refaire de la place à la nature. En particulier, le décloisonnement du Rhône permet aux poissons de recoloniser des secteurs de qualité sur le fleuve et ses affluents, pour leur reproduction et leur croissance. C'est vital en particulier pour les espèces migratrices amphihalines (anguilles, aloses, lamproies) particulièrement concernées sur le fleuve Rhône, porte d'entrée du bassin entre la mer et les affluents. L'objectif du plan de gestion des poissons migrateurs Rhône-Méditerranée (PLAGEPOMI) est de rendre le fleuve franchissable jusqu'à la confluence avec la Galaure, soit environ 220 km depuis la mer.



La stratégie zones humides partagée à l'échelle de l'axe Rhône-Saône prévoit de restaurer 600 ha de zones humides dont 200 au titre du FEDER. 521 ha ont d'ores et déjà été restaurés ou acquis.

2 nouvelles passes à poissons financées en 2019

Pour participer à l'atteinte de l'objectif « migrateurs », en 2019, l'agence a apporté un soutien financier à la Compagnie Nationale du Rhône pour la construction d'une passe à poissons à la confluence avec l'Ouvèze, cours d'eau classé en liste 2. Ces travaux d'amélioration de la continuité écologique sont prioritaires et verront le jour avant 2023.

De même, à l'amont de Lyon, il reste 3 ouvrages à rendre franchissables pour rétablir la continuité sur 120 km de fleuve. Ce sera le cas pour l'aménagement hydroélectrique de Sault-Brénaz. Les espèces prioritaires visées sont les salmonidés (truite fario et ombre commun), le brochet, les cyprinidés d'eau vive (hotu et barbeau) et la lotte. L'agence a accordé à la Compagnie Nationale du Rhône une aide de 2,6 M€, soit 40 % du coût des travaux.

À la reconquête de la biodiversité entre le fleuve et sa plaine alluviale

Sur le secteur du Haut-Rhône, où 22 îlots ont déjà été recréés et reconnectés au Rhône, la nature reprend ses droits. La diversité des macro-invertébrés a augmenté et le nombre des poissons d'eau courante (ombre commun, ablette, barbeau, vandoise) a doublé. Moteur de ces transformations, le syndicat du Haut Rhône (SHR), animateur du site Natura 2000 « zones humides et forêts alluviales du Rhône » et gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône français, travaille à la reconquête de la biodiversité à l'interface entre le fleuve et sa plaine alluviale inondable. Dans le cadre de l'appel à projet biodiversité 2019 de l'agence de l'eau, le SHR a proposé de rétablir les corridors écologiques entre le Rhône et la plaine alluviale par la diversification paysagère : prairies naturelles, haies, bosquets et arbres isolés, fossés végétalisés et bandes enherbées, mares, ... Les aménagements envisagés sont situés sur l'ensemble des 20 ha d'une exploitation agricole.

Le « Plan Rhône-Saône 2021-2027 » en préparation

En 2019, l'agence de l'eau a participé aux étapes de co-construction de la 3^e édition du Plan Rhône-Saône afin de partager ses orientations souhaitées pour la suite de ce vaste programme pour le fleuve : réalisation d'un livre blanc en septembre 2019, suivie de la rédaction des huit volets du nouveau Plan Rhône-Saône sur la base de groupes de travail thématiques. Le programme opérationnel du FEDER devra être finalisé en octobre 2020, pour un démarrage au 1^{er} janvier 2021.

3 films pour garder la mémoire du fleuve

Dans le cadre du plan Rhône, Philippe Crozier, réalisateur, a produit une trilogie « Pêcheurs d'histoires », trois documentaires mémoriels dans lesquels le fleuve est raconté uniquement par la parole des riverains et les professionnels. Ces films ont été diffusés dans une vingtaine de mairie et une dizaine d'association dans le cadre de soirées « connaissance du fleuve ». (Extraits sur Youtube)

POINT DE VUE

Bernard Pont

La restauration hydromorphologique génère des effets spectaculaires



Conservateur de la Réserve naturelle de l'île de la Platière

Les travaux menés durant une bonne décennie sur le vieux Rhône dans le cadre du Plan Rhône ont eu des effets spectaculaires sur la biodiversité. Des leviers majeurs ont été actionnés : restauration d'une dizaine de îlots, augmentation du débit réservé – qui est passé de 10 à 20 m³/sec selon les saisons à 50 à 125 m³/sec en 2014, et démantèlement des casiers et épis Girardon sur 2 km de berges. L'indicateur le plus spectaculaire est la présence des libellules, dont nous constatons une importante progression du nombre d'espèces typiques. Par ailleurs, deux groupements de végétaux qui étaient à peine visibles ont désormais une représentation inédite. De même que le jonc fleuri, dont on voyait un pied par-ci par-là qui a atteint une population de 300 pieds à l'été 2019. Aujourd'hui, nous définissons avec l'agence de l'eau une stratégie à 10 ans de réactivation des marges alluviales.

Chiffres

Plan Rhône 2015-2020 : un bon avancement du volet Qualité-Ressource-biodiversité piloté par l'agence de l'eau, avec 72% des engagements tenus à mi-parcours (environ 90 millions d'€ de projets réalisés).

L'année 2019 a été riche en études de définition pour des travaux d'envergure à partir de 2020 sur la morphologie et la continuité piscicole. La continuité piscicole progresse avec 2 ouvrages réalisés par la CNR.

Connaissance

18,3 M€ 111 %

Réduction des pollutions

30,2 M€ 80 %

Gestion quantitative de la ressource

6,3 M€ 79 %

Continuité écologique

7,1 M€ 36 %

Restauration des milieux humides

10 M€ 77 %

Restauration hydromorphologique

18,7 M€ 62 %

■ programmation réalisée
■ objectif

LE RATTRAPAGE STRUCTUREL, TOUJOURS EN TÊTE DES OPÉRATIONS

En Corse, les aides attribuées à la lutte contre les pollutions additionnées des primes de performance épuratoire représentent plus de la moitié des montants d'aides en 2019.

Elles ont principalement concerné des travaux de construction de stations d'épuration ou de leur mise en conformité au titre du rattrapage structurel en zones de revitalisation rurale, notamment dans les communes de Saliceto, Ambiegna, Méria, ainsi que des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans les communes de Salice, Rogliano, Méria.

À noter que le service d'assistance technique à

l'exploitation des stations d'épuration (SATESE), assuré par l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC), est également soutenu financièrement par l'agence de l'eau.

Afin de contribuer à la réduction des pollutions par les pesticides dans le domaine agricole, l'agence de l'eau finance la conversion à l'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire corse. En 2019, ce sont 365 000 € d'aides surfaciques qui ont été attribuées aux agriculteurs engagés dans cette démarche via l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC).



Un accord-cadre entre l'agence de l'eau et la collectivité de Corse

En cohérence avec les priorités du 11^e programme d'intervention de l'agence et la politique de la Collectivité de Corse, cet accord cadre définit les partenariats nécessaires à la réalisation d'actions d'intérêt général contribuant, à l'atteinte des objectifs fixés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) - en particulier sur les milieux aquatiques, à la mise en œuvre des préconisations du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) ainsi qu'au rattrapage structurel et à l'innovation en matière d'assainissement et d'eau potable, notamment au titre de la solidarité territoriale. L'accord cadre ainsi que le 11^e programme de l'agence de l'eau ont été présentés aux acteurs du territoire en réunion à Corte le 11 juin 2019 en présence du vice-président du Comité de Bassin, du Directeur général de l'agence de l'eau et des représentants de l'État.

Dans le domaine de l'eau potable, en 2019, les aides ont représenté 43 % de l'enveloppe totale accordée à la Corse. L'agence de l'eau a notamment accompagné des diagnostics ou schémas directeur (Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, Saint Florent, Moncale...), des travaux de protection des captages ou de réhabilitation des réseaux d'eau potable (San Giovanni di Moriani, Gavignano, Quenza...). Ces travaux représentent un potentiel d'économies d'eau de 31 000 m³ par an.

Concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques, l'agence a soutenu des travaux de restauration morphologique, des plans d'actions contre les espèces exotiques envahissantes, ainsi que des études de cartographie des espaces de référence des zones humides (OEC).

L'agence de l'eau accompagne en particulier la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien pour une première année de mise en œuvre du programme de restauration du Ponte Bonellu, affluent de la Gravona. Le chantier sera étalé sur plusieurs années, en complément des travaux de mobilisation d'une zone d'expansion de crue sur le même cours d'eau, financés en 2016.

L'agence accompagne également l'animation des SAGE.

POINT DE VUE



Maire de Saliceto

Antoine Simonpietri

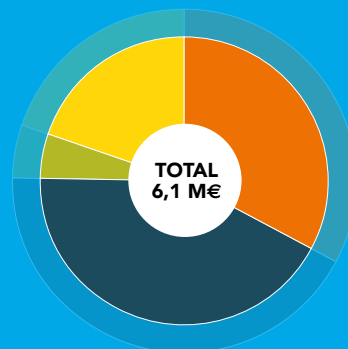
Notre retard en matière d'assainissement reste conséquent

Nous avons présenté deux projets en 2019 pour notre commune de Saliceto en Haute-Corse, qui compte 55 habitants, mais peut tripler sa population en été : l'un concernant l'eau potable et l'autre l'assainissement. Ces deux projets, d'un montant global avoisinant le million d'euros, seront lancés en 2020 avec un financement partiel de l'agence de l'eau. Ils visent à combler notre retard, qui est conséquent. Le chantier sur l'eau nous permettra de conforter le périmètre de protection immédiat grâce à la construction d'une clôture autour des trois captages de la commune et de remettre à niveau le réseau d'eau potable, qui date pour partie de 1965. Nous allons également construire une station d'épuration, avec un système de filtration par roseaux. L'idée est vraiment de répondre aux besoins des habitants, et de doter la commune d'équipements fondamentaux pour la rendre plus attractive.

Chiffres

6,1 M€

(dont 1,2 M€ de primes de performance épuratoire) c'est le montant des aides attribuées par l'agence de l'eau en 2019 pour le bassin de Corse. Au total près d'une cinquantaine de projets ont été aidés par l'agence de l'eau en 2019.

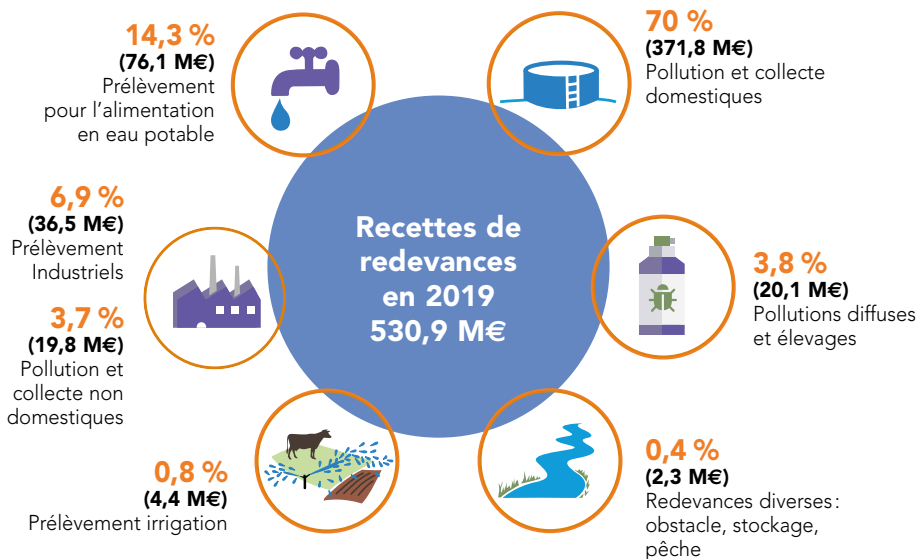


- **2 M€**
Lutte contre les pollutions
- **2,6 M€**
Eau potable
- **0,3 M€**
Restauration des milieux aquatiques, gestion concertée, animation
- **1,2 M€**
Primes de performance épuratoire

A photograph of an orange tree with green leaves and ripe orange fruit. A black irrigation pipe runs horizontally across the lower part of the frame, with a blue and red sprinkler head visible. Fine mist or water droplets are captured in the air, creating a soft, ethereal atmosphere. The background shows more trees and foliage, slightly out of focus. A solid blue rectangle is positioned in the top-left corner of the image.

LES REDEVANCES

UN IMPÉRATIF DE JUSTICE FISCALE



La justice fiscale reste une priorité majeure de l'agence de l'eau. Pour y répondre, un contrôle fiscal crédible est indispensable. Le contrôle fiscal poursuit quatre finalités : la protection de l'environnement, la répression d'éventuels comportements frauduleux, la dissuasion d'omettre de déclarer ou de ne pas payer ses redevances, la volonté d'assurer les recettes dont l'agence a besoin.

L'année 2019 est marquée par un niveau élevé de contrôle fiscal et un très bon résultat pour la recherche de nouveaux redevables. Ainsi, le nombre de contrôles fiscaux est de 205 contrôles. Ils ont conduit à des redressements fiscaux à hauteur de 1 434 k€..

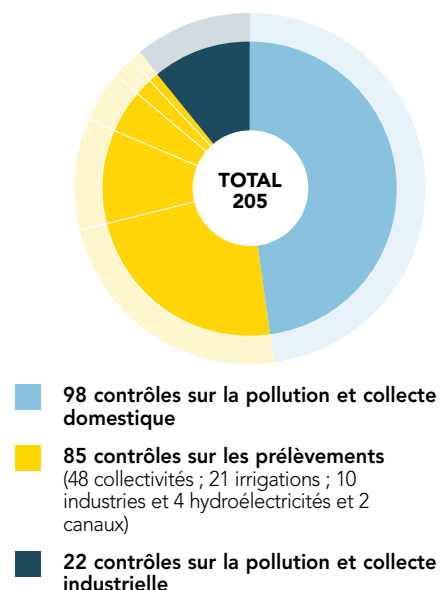
La recherche de nouveaux redevables a permis d'identifier 323 nouveaux interlocuteurs principalement des irrigants pour un montant cumulé de redevances de 61 000 €.

Chiffres

530,9 M€
de recettes de redevances émises en 2019.

95 %
des redevables
ont choisi la télé-déclaration en 2019
contre 92 % en 2018.

205
contrôles fiscaux
ont été menés à terme en 2019 pour un
redressement fiscal de 1 434 k€.



Par ailleurs, 165 contrôles métrologiques ont permis de fiabiliser techniquement les assiettes de redevance et de primes : 49 concernent les primes pour épuration versées aux collectivités (30 %), 93 les redevances de pollution industrielle (53 %) et 28 les redevances pour prélèvement d'eau (17 %). Ces contrôles métrologiques ont été principalement axés sur les thématiques suivantes :

- mesures de volumes d'eau prélevés, en l'absence de déclaration par les collectivités, les industriels et les irrigants, diagnostics de fonctionnement de dispositifs de comptage ;
- contrôles des dispositifs d'autosurveillance des rejets installés sur les stations d'épuration urbaines et industrielles, campagnes générales de mesures des rejets industriels ;
- audit des laboratoires des collectivités et des industriels, non accrédité COFRAC, réalisant des analyses environnementales sur les rejets.

4 organismes implantés sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ont été habilités en 2019 pour réaliser les diagnostics de fonctionnement sur site des dispositifs d'autosurveillance au titre du suivi régulier des rejets.

Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent encore chaque année le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements. Jusqu'en 2016, les collectivités n'étaient pénalisées que lorsque que la connaissance de leurs réseaux était insuffisante. Depuis 2017, en cas de rendement insuffisant et d'absence de plan d'action des collectivités, celles-ci voient leur redevance pour prélèvement d'eau potable doublée afin de les inciter à mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des fuites et ainsi baisser la pression du prélèvement sur les milieux aquatiques.

Modernisation des déclarations

Depuis 2006, les agences de l'eau ont mis en place un téléservice permettant aux redevables de déclarer sur Internet leurs données. Les avantages de cette déclaration en ligne sont multiples. Au-delà des économies de papier et d'affranchissement, cela permet de simplifier la déclaration car certaines rubriques peuvent être déjà pré remplies (comme c'est le cas pour les industriels soumis au suivi régulier des rejets), et de la sécuriser : champs qui permettent d'éviter les saisies erronées, moins d'erreurs de retranscription, meilleure maîtrise des délais, sécurisation plus importante des données...

L'agence de l'eau mène une politique volontariste sur le sujet. Depuis 2 ans, l'agence n'envoie plus de formulaire papier à l'ensemble des redevables pour les encourager à passer à la télédéclaration (les déclarations papier restent toutefois possibles pour les personnes en difficulté numérique). **Le taux de télédéclaration est ainsi passé de 69 % en 2017 à 95 % en 2019 !**

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, 2 680 collectivités et 4 870 réseaux d'eau potable

La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 85 % des collectivités. En revanche, pour 508 réseaux d'eau potable la connaissance des réseaux est insuffisante (contre 404 en 2018, 388 en 2017 et 473 en 2016).

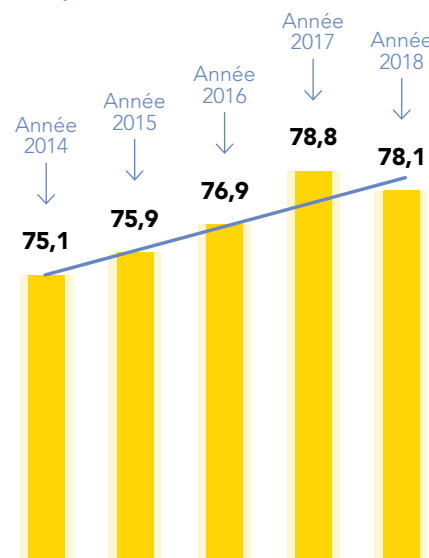
Parmi les 4 362 réseaux d'eau potable ayant un bon niveau de connaissance, 1 252 ont un rendement insuffisant dont 243 n'ont pas de plan d'action.

Le rendement moyen déclaré est de 78,1 % (le rendement cible fixé dans le cadre des lois Grenelle s'élève à 80 %). Les réseaux dont le rendement est inférieur à cette cible ont un rendement moyen de 64,5 % : c'est donc pratiquement un tiers de l'eau mise dans le réseau qui est perdu dans les fuites ! L'amélioration du rendement des réseaux pour lesquels les données sont cohérentes au fil des ans est tendanciellement supérieure à 1% par an.

En conséquence, la redevance pour les prélèvements « alimentation en eau potable » a été doublée pour 751 réseaux ce qui représente un montant de majoration total de 2,2 M€.

Au final en 2018, 85 % des réseaux sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse sont conformes à l'ensemble des exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, contre 87 % en 2018, 88 % en 2017 et 75 % en 2016.

Évolution du rendement moyen pondéré*
sur la période 2014-2018



*seuls les rendements des services déclarant un rendement vraisemblable ont été retenus



Président du Syndicat de la rivière Ain
aval et ses affluents (SR3A)

Alain Sicard

Les données issues de la redevance nous sont utiles

Dans le cadre de notre Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) à l'échelle de la basse vallée de l'Ain, nous sommes en train de constituer un tableau de suivi de nos actions. Ce tableau fait notamment apparaître un certain nombre d'indicateurs nous permettant de comparer les volumes d'eau prélevés aujourd'hui dans la nappe alluviale au regard des seuils fixés dans notre étude des volumes prélevables, qui remonte à 2011. Pour obtenir ces éléments chiffrés – et notamment ceux concernant les prélèvements – nous nous basons sur les données issues de la redevance de l'agence de l'eau, actualisées chaque année et classées par usage : irrigation agricole, consommation des entreprises et alimentation en eau potable. Nous fonctionnons via une convention de mise à disposition avec l'agence de l'eau, simple à mettre en œuvre. Ces données sont une base solide et utile afin de suivre l'évolution des prélèvements d'une année sur l'autre.



LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

Vue aérienne des berges de la Durance (84)

SAGE EN RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE : UN BILAN POSITIF

Les SAGE des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont connu de grandes avancées en 2019. Deux nouveaux SAGE ont été approuvés par arrêté préfectoral (Allan et Bas-Dauphiné Plaine de Valence). Les révisions de 2 autres SAGE ont également été approuvées (Camargue gardoise et Drac-Romanche). Au-delà, ce sont pas moins de 6 projets de SAGE qui ont été adoptés en CLE avant enquête publique et fait l'objet d'un avis favorable du comité d'agrément.

En Corse, le SAGE Prunelli, Gravona, Golfes d'Ajaccio et de Lava a validé sa stratégie qui a été présentée au comité de bassin de Corse.

Sur les 18 SAGE identifiés comme nécessaires par les SDAGE pour atteindre les objectifs de la DCE, l'année 2019 a permis de valider 5 nouveaux projets de SAGE nécessaires. 6 SAGE restent à élaborer. Dans les années à venir, l'objectif est également d'engager la révision d'un certain nombre de SAGE pour y intégrer des dispositions et règles à la hauteur des enjeux identifiés dans les SDAGE et les études récentes, pour le partage équilibré de la ressource ou la préservation du bon fonctionnement des milieux aquatiques notamment.

Planification de bassin : une année riche en concertation

L'année a été marquée par une importante activité pour la préparation des SDAGE et de leur programme de mesures 2022-2027. Les états des lieux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont été adoptés par les deux comités de bassin en fin d'année. Ils établissent un diagnostic de l'état des masses d'eau et des pressions qu'elles subissent, à partir de connaissances consolidées par l'expertise des acteurs locaux. Une importante concertation a été mise en place pour préparer l'avenir :

- plus de 100 réunions ont été tenues sur l'ensemble des bassins versants de Rhône-Méditerranée et sur la Corse pour identifier les mesures nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux en 2027
- des groupes de contribution politiques, 5 commissions géographiques sur le bassin Rhône-Méditerranée et les débats au sein des 2 comités de bassins ont permis de définir les grandes orientations pour l'actualisation des SDAGE.

Ces étapes constituent une base solide pour celles qui suivront jusqu'à l'adoption définitive des SDAGE et de leur programme fin 2021.

Chiffres

2 nouveaux SAGE approuvés : *Allan et Bas-Dauphiné Plaine de Valence.*

2 révisions de SAGE approuvées : *Camargue gardoise et Drac-Romanche.*

31 SAGE approuvés au total sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, sur les 40 SAGE en cours (incluant les SAGE en cours d'élaboration).

3 nouveaux SAGE en réflexion : *Ouest lyonnais, Durance et Argens (SAGE nécessaires identifiés dans le SDAGE).*

1 nouvel EPTB et 11 nouveaux EPAGE sur le bassin Rhône-Méditerranée, soit au total à fin 2019, 17 EPTB et 12 EPAGE

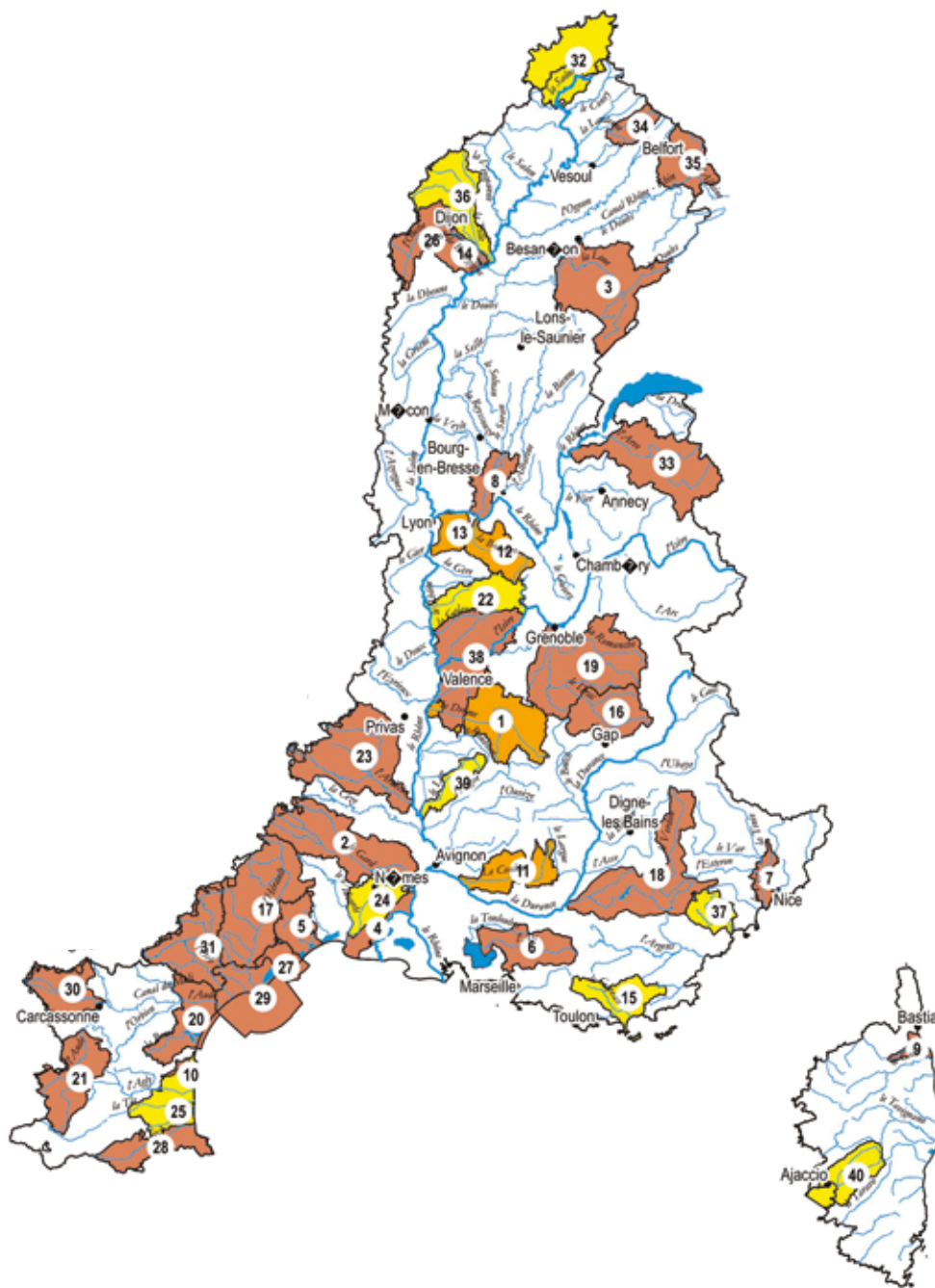
Etat d'avancement des SAGE

(décembre 2019)

Source des données : GEST'EAU

- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)

- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Etang de Biguglia
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Valloire*
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon*
- 26 - Ouche*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel*
- 31 - Orb-Libron*
- 32 - Grès du trias inférieur*
- 33 - Arve*
- 34 - Nappe du Breuchin*
- 35 - Allan*
- 36 - Tille*
- 37 - Siaone*
- 38 - Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence*
- 39 - Lez
- 40 - Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio



* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE

GEMAPI : la prise de compétence des collectivités se structure

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) se sont vu attribuer la compétence GEMAPI, en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, promulguée en 2014.

Cette loi a également créé le statut d'EPAGE et a conforté les EPTB pour donner de la visibilité et une cohérence renforcée à l'action des syndicats de rivière en faveur d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Fin 2018, le bassin Rhône-Méditerranée comptait 16 EPTB et 1 EPAGE. L'année 2019 a été marquée par un grand nombre de reconnaissances de syndicats en EPAGE : 11 structures ont présenté leur dossier devant le comité d'agrément du comité de bassin. **La quasi-totalité de ces syndicats exerce l'ensemble de la compétence GEMAPI** sur un périmètre hydrographique

cohérent, organisation à même d'assurer une gestion intégrée des enjeux de l'eau à l'échelle d'un bassin versant.

1 nouvel EPTB a également été reconnu sur le périmètre de la nappe astienne en Occitanie (syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien-SMETA), constituant le 1^{er} EPTB de nappe du bassin Rhône-Méditerranée.

Fin 2019, la moitié des secteurs identifiés comme prioritaires dans le SDAGE pour la création de ces établissements publics est couverte par un EPAGE ou un EPTB.

De façon plus générale, la dynamique de structuration des territoires pour l'exercice de la compétence GEMAPI est très positive sur le bassin. De nombreuses études de type SOCLE (schéma d'organisation des compétences locales de l'eau) ont été réalisées ou sont en cours de finalisation sur les territoires, permettant d'accompagner les élus dans leur prise de décision.

POINT DE VUE



Directrice du Syndicat mixte d'études
et de travaux de l'Astien (Smeta)

Véronique Dubois

Nous sommes le premier syndicat d'eau souterraine à être labellisé EPTB sur le bassin

En 2018, dans la perspective de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe astienne (Sage), nous avons évalué la capacité de la structure à porter la démarche sur le long terme à travers une étude financée par l'agence de l'eau. Cette étude a très vite conclu à l'intérêt d'une reconnaissance du syndicat en Établissement public territorial de bassin (EPTB). Avec deux objectifs principaux : légitimer son intervention sur l'ensemble du périmètre du Sage et accéder à de nouveaux dispositifs de financement. Le syndicat a révisé ses statuts et rassemble aujourd'hui trois communautés d'agglomération et une communauté de communes, toutes compétentes en eau et assainissement, ainsi que le Département de l'Hérault, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et la CCI de l'Hérault. À l'interface entre les usagers et les services de l'État, nous comptons jouer un rôle central en coordonnant la gestion équilibrée et durable de la ressource à l'échelle du Sage et de l'inter Sage.



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Vallée de l'Oued d'Arghen au Maroc

EN RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET EN CORSE, les collectivités fortement mobilisées pour la solidarité internationale

2019 s'impose comme une année exceptionnelle, avec un montant total d'aide de 5,7 M€ consacrés au soutien direct de programmes de coopérations décentralisées portés par les acteurs du bassin vers 25 pays.

Les actions complémentaires portent sur le partage de compétences liées à la gouvernance institutionnelle et à la gestion intégrée des ressources en eaux.

11^e programme et solidarité internationale : de nouvelles modalités

Les aides de l'agence s'ouvrent aux actions en faveur de la préservation des ressources en eau. Dans un contexte de changement climatique et de stress hydrique particulièrement fort pour les pays du Sud, les solutions fondées sur la nature offrent des réponses particulièrement adaptées pour faciliter la réalimentation en eau des sols.

Sur le plan administratif, les petites structures associatives ne sont plus éligibles directement aux aides de l'agence. **Privilégier les programmes portés par des collectivités territoriales du bassin** permet d'inciter les collectivités à faire usage des possibilités offertes par la loi Oudin. **Des appels à projets territoriaux** permettent également de renforcer la cohésion locale en partageant l'analyse et le financement des actions de solidarité avec les principales métropoles et régions du bassin.

L'agence, très active auprès de ses territoires d'intervention

En 2019, l'engagement institutionnel de l'agence vers ses territoires d'intervention a été moteur de nombreuses avancées, que ce soit dans le bassin méditerranéen, à Madagascar, ou encore sur le bassin du fleuve Mono, entre Togo et Bénin, où une agence transfrontalière de bassin a vu le jour fin octobre.

En Méditerranée, le Royaume du Maroc a mis en place ses premiers comités de bassin. Le jumelage avec l'agence hydraulique de bassin de Souss Massa a permis en 2019 de partager les compétences sur les volets de la planification et des redevances. Enfin le comité de bassin Rhône-Méditerranée de décembre a accueilli une importante délégation de pays membres du « Nil Bassin initiative ». L'ambition est partagée au Nord comme au Sud de concilier les usages de l'eau et préserver la qualité des eaux de « MARE NOSTRUM », notre patrimoine commun.

Chiffres

78 projets
solidaires soutenus
par l'agence en
2019

5,7 M€
d'aides accordées
en 2019

25 pays
bénéficiaires de
projets de solidarité
financés par
l'agence



La mission menée par le Directeur général de l'agence en avril à Madagascar a permis d'ancrer les processus territoriaux de concertation sur la gestion des ressources en eau avec le ministère en charge de l'eau. Un comité de gestion des eaux du lac Itasy a été créé. Alimenté par l'implication de la société civile, il a valeur d'exemple pour d'autres bassins malgaches.

POINT DE VUE



Directeur - Transition écologique et ressources naturelles - Agriculture, Eau, Biodiversité de l'Agence Française pour le Développement

Gilles Kleitz

Les agences de l'eau, partenaires et sources d'inspiration pour les autres agences de bassin

Sur une planète prise d'assaut par la crise climatique et de la biodiversité et les inégalités exacerbées, on constate, sans orgueil, que la France est un acteur et une inspiration environnementale pour de nombreux pays. Certes tout n'est pas rose, ou plutôt vert, chez nous. Il y a aussi à travers le monde de nombreux succès qui peuvent nous inspirer. C'est en particulier vrai pour la gestion de la ressource en eau, l'accès à l'eau potable, et l'assainissement. Faire coopérer des acteurs français et étrangers, notamment au Sud, représente un enjeu stratégique pour contribuer à résoudre les crises globales et répondre localement aux besoins des populations et de l'environnement.

Les agences de l'eau sont des partenaires et sources d'inspiration pour les autres agences de bassin, notamment les cinq Organismes de Bassin Transfrontaliers (OBT) : Niger, Sénégal, Congo et lac Tchad, Nil soutenus par l'AFD. Elles sont aussi des bailleurs importants de la coopération décentralisée.

Les six agences de l'eau françaises et l'AFD ont ainsi signé en 2014 une convention de partenariat, renouvelée en 2019 avec des ambitions opérationnelles plus fortes et des sujets élargis à la protection de la biodiversité et à la résilience des populations face au changement climatique.

En 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'AFD ont par exemple joint leurs efforts pour appuyer l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) dans la définition de sa stratégie à 5 ans et le renforcement de ses capacités via un projet de 1,4 M€ dont 400 K€ de l'agence de l'eau.

Dans d'autres géographies prioritaires pour l'AFD, c'est à travers l'outil FICOL de financement des initiatives des collectivités locales françaises pour l'AFD et la mobilisation du 1% « eau » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse que les deux institutions se retrouvent. Au Niger par exemple, elles examinent un projet entre les municipalités de Grabels dans l'Hérault et d'Abalak.

Ce partenariat renouvelé entre les agences de l'eau et l'AFD ouvre ainsi de très belles perspectives pour les années à venir, à valoriser par tous.

LA CONNAISSANCE



Vairon dans la Sorgue (84)

MAINTIEN D'UN BUDGET SIGNIFICATIF POUR LA CONNAISSANCE

Pour cette 1^{ère} année de mise en œuvre du 11^e programme, l'agence de l'eau a maintenu un budget très significatif pour apporter son soutien à la recherche, aux études et au développement dans le but de faire progresser la connaissance au service de la gestion des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Le soutien à la R&D vise principalement les connaissances sur les incidences du changement climatique et les mesures d'adaptation, sur les pressions humaines et leurs effets sur les milieux aquatiques, notamment les pollutions par les substances et les pressions physiques, mais aussi sur l'intégration des apports des sciences sociales, économiques et politiques.

En 2019, cela a représenté 4,2 M€ de financement pour une dizaine de projets, dont une part importante a bénéficié à l'amélioration de la connaissance sur les milieux marins (1,8 M€).

En 2020, l'agence poursuivra ses partenariats avec les grands organismes de recherche et développement impliqués dans les domaines de l'eau que sont la Zone atelier du bassin du Rhône (ZABR), le nouvel INRAE (issu de la fusion de l'IRSTEA et de l'INRA au 1^{er} janvier 2020), le BRGM et l'Ifremer.

Des avancées sur la connaissance des contaminations et les outils de réduction des rejets de substances toxiques

En 2019, la journée *Eau et connaissance* organisée en décembre, à Lyon, par l'agence de l'eau a eu pour thème la « Contamination chimique des milieux aquatiques – Constats et actions nouvelles ». Plusieurs laboratoires (IRSTEA, INSA, GRAIE, OFB, institut des géosciences et de l'environnement) sont venus exposer leurs travaux soutenus par l'agence, portant sur des techniques innovantes de caractérisation des contaminations chimiques dans les cours d'eau et sur les actions à envisager, ou déjà mises en œuvre localement, pour réduire ces contaminations. Cette journée a rassemblé 100 participants de divers horizons (structures de bassins versants, bureaux d'études, laboratoires scientifiques, services de l'État...).



Les journées Eau & Connaissance de l'agence de l'eau permettent de valoriser les connaissances nouvelles et favorisent le lien sciences-gestion et la diffusion des retours d'expérience, au bénéfice de la mise en œuvre des SDAGE et de leurs programmes de mesures.

Chiffres

Une journée consacrée à la Méditerranée

La Méditerranée est un hot spot de biodiversité auquel les politiques publiques et les SDAGE portent une attention particulière avec une ambition forte de protection et de restauration. Une journée consacrée au milieu marin a été organisée par l'agence en juillet 2019 au Prado, à Marseille. Elle a réuni 110 scientifiques, gestionnaires, établissements publics, associations et bureaux d'étude pour tirer le bilan des 25 dernières années de travaux soutenus par l'agence de l'eau, échanger sur l'état de santé actuel de la Méditerranée et se projeter sur les années à venir grâce notamment à l'application du 11^e programme d'intervention de l'agence. La lutte contre la pollution liée aux eaux pluviales, la réduction de l'impact des ancrages sur les habitats marins et notamment les herbiers de Posidonie et le développement des actions de restaurations écologiques ont été identifiés comme des axes majeurs d'amélioration de la qualité des eaux côtières pour les années à venir.



4,2 M€

de financement ont été accordés en 2019 par l'agence pour des projets de recherche

dont une part importante (1,8 M€) a bénéficié à l'amélioration de la connaissance sur les milieux marins.

Parutions 2019

■ Les rivières en tresses – Éléments de connaissance

Méconnues du grand public, les rivières en tresses présentent pourtant un patrimoine naturel tout à fait exceptionnel. Leur présence et l'étendue de leur linéaire sont une des spécificités du bassin Rhône-Méditerranée. Ce rapport valorise les connaissances sur les rivières en tresses du bassin acquises dans le cadre d'un projet de recherche multidisciplinaire de la Zone atelier du bassin du Rhône (ZABR). Il constitue un document ressource unique. Sa réalisation a été coordonnée par l'agence de l'eau et le CNRS. L'objectif de ce document est d'apporter des éléments sur le fonctionnement des rivières en tresses et de mettre à disposition des outils pour évaluer « leur santé » et mieux les gérer. Une meilleure connaissance de ces rivières permettra d'y faciliter la mise en œuvre de la compétence GEMAPI par les collectivités, contribuant ainsi aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021, pour les territoires abritant des rivières en tresses.



ÉTAT DES EAUX

48 % des rivières en bon état dans le bassin Rhône-Méditerranée, 91 % en Corse

L'état écologique des rivières, présenté dans les états des lieux des bassins, est resté globalement stable entre 2015 et 2019. Pourtant on enregistre de réels progrès : la quantité de pollution organique a en moyenne été divisée par 5 pour la DBO5 et par 20 pour l'ammonium au cours des 28 dernières années ; la concentration des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), substances les plus toxiques présentes dans les cours d'eau, a été divisée par 4 ces dernières années, mais elle reste encore en moyenne 15 fois supérieures aux normes admises pour la protection de l'environnement. La toxicité moyenne des substances pesticides a été divisée par 2 sur la période 2008- 2018, pour atteindre près de 50 % de la norme, principalement du fait du retrait progressif du marché des substances les plus toxiques. Cette amélioration a eu un **effet bénéfique direct sur la faune et la flore qui peuplent nos cours d'eau**.

Une surveillance en constante amélioration

Depuis 4 ans, l'agence suit des polluants d'intérêt émergent dans le milieu, présents dans les cours d'eau en quantité infinitésimale mais très régulièrement: substances pharmaceutiques (anti-diabétiques, anti-hypertenseurs, anti-épileptiques, analgésiques tels que le paracétamol, bêtabloquants, diurétiques, anxiolytiques, anti-inflammatoires), stéroïdes, hormones, stimulants tels que caféine et nicotine, cosmétiques...

L'agence a également mis en place depuis 2018 **des mesures de la bioaccumulation de certaines substances dans les gammarès**, petites crevettes d'eau douce. Les premiers résultats y révèlent la présence de substances non mesurées directement dans l'eau, reconnues toxiques pour l'homme, comme des métaux, des PCB, des dioxines ou encore des insecticides chlorés interdits d'utilisation depuis de nombreuses années (DDT, dieldrine, HCH, heptachlore).

La découverte de ces nouvelles substances dans les milieux pourrait alimenter l'idée reçue consistant à affirmer que les milieux aquatiques sont plus pollués qu'auparavant. C'est une idée fausse ! Ils sont simplement beaucoup mieux surveillés. Des progrès utiles afin d'orienter les mesures pour l'atteinte du bon état des eaux.

Pour en savoir plus, téléchargez le rapport sur l'état des eaux 2019 sur **www.eaurmc.fr/etat-des-eaux**

Nouveauté : l'appli « qualité rivière » intègre les données baignades

En complément de l'état de santé écologique des cours d'eau, des espèces et nombre de poissons qui peuplent les rivières, l'appli « qualité rivière » lancée en 2013 par l'agence intègre depuis l'été 2019 les données de qualité bactériologique des eaux de baignade issues du ministère de la Santé. Une réponse plus complète aux attentes du grand public, qui fait de cette appli une source de données précieuse notamment en période estivale.

**À télécharger sur vos
smartphones !**





LA SENSIBILISATION

RENDRE VISIBLES LES ACTIONS ET LES RÉSULTATS

Plusieurs canaux ont été investis en 2019 pour accroître la notoriété de l'agence et donner davantage de visibilité à ses actions et aux résultats obtenus : la mobilisation des porteurs de projets aidés pour en faire des relais (rappel des obligations de communication aux maîtres d'ouvrage aidés et mise à disposition d'un kit de communication), une forte présence de l'agence aux inaugurations de chantiers, une information régulière à la presse (36 opérations presse en 2019 pour une moyenne de 600 retombées presse/trimestre), l'animation des réseaux sociaux via le compte twitter @SauvonsLeau et la campagne nationale grand public « En immersion » sur les résultats des politiques de l'eau. Grâce à une web-série et des infographies postées sur les réseaux sociaux tous les mois sur une thématique (Changement climatique, ville perméable, protection des captages, etc), cette campagne portée par les 6 agences de l'eau a déjà touché 7 millions de personnes. La 2^e saison a démarré en janvier.

2 évènements en interne

» Le 29 mai, les 56 encadrants de l'agence étaient réunis pour un point d'information et d'échanges avec la direction et des ateliers sur la posture managériale dans un contexte incertain et contraint par des restrictions de moyens humains et financiers Rhône.

» Assemblée générale des personnels en septembre sous le signe de la convivialité et de la créativité pour échanger sur l'actualité de l'agence, particulièrement riche en cette année de lancement du 11^e programme, et pour renforcer la cohésion d'équipe.



Le 11^e programme « Sauvons l'eau » 2019-2024 en campagne

Pour le lancement de son 11^e programme, l'agence a déployé une grande campagne de communication, démarrée dès fin 2018 par 6 conférences de presse territorialisées (35 journalistes rencontrés, 100 retombées). Et pour informer largement les maîtres d'ouvrage sur les territoires, de nombreuses réunions ont été organisées, en particulier 5 commissions géographiques rassemblant plus de 1 000 participants. L'agence a également réalisé une campagne d'emails sur les thématiques phares et les possibilités de financement du programme et diffusé un film d'animation de 3 minutes sur les réseaux sociaux.

En 2019, l'agence a produit un film d'animation de 3 minutes sur la gestion durable des services d'eau et d'assainissement, support de communication diffusé lors de réunions sur cette thématique et sur Youtube (2 000 vues).



Coup de projecteur sur l'enjeu « Eau et biodiversité »



septembre autour de la plantation de 42 km de haies et la création de mares dans le Beaujolais, projet porté par la Communauté de communes Saône-Beaujolais et soutenu par l'agence.

La semaine suivante, l'agence a organisé une conférence grand public dans le cadre de la Fête de la science, en partenariat avec le Musée des confluences, à Lyon (243 participants), suivie le lendemain d'un colloque « Eau et biodiversité : agissons, c'est vital ! Cet événement consacré aux acteurs de l'eau et de la biodiversité a réuni près de 300 participants. Au programme : l'état de la biodiversité sur les territoires, les solutions pour la reconquérir, les possibilités de financement et la dynamique collective en termes de gouvernance régionale.

Enfin, pour sensibiliser à l'enjeu biodiversité par la beauté des images, l'agence a financé **un documentaire sur l'eau et la biodiversité le long de l'axe Rhône**, dont elle a tiré un film de 12 minutes largement diffusé sur les réseaux sociaux. Des projections en salle sont prévues en 2020, notamment par le Syndicat mixte du Haut-Rhône.



Film « Eau et biodiversité, un duo pour la vie » à voir sur www.eaurmc.fr

En amont du congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de juin 2020 à Marseille, l'agence s'est positionné haut et fort sur l'enjeu « Eau et biodiversité », comme porteuse de solutions et de financements. Elle a mené une opération globale de communication, démarrée par une visite avec la presse en

Chiffres

3 M€ d'aides

ont été accordées pour 120 opérations de communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques.

6 événements

organisés par l'agence en 2019 rassemblant au total près de 1000 participants.

2 tournées

de 5 commissions géographiques intégrant des ateliers participatifs ; en début d'année sur le 11^e programme (1030 participants), à l'automne sur l'élaboration du SDAGE 2022-2027 (675 participants).

103 cérémonies

de signatures, inaugurations de travaux ou poses de première pierre auxquelles l'agence de l'eau a participé.

2 inaugurations de label

« Rivière en bon état »

36 opérations presse

en 2019 pour une moyenne de 600 retombées/trimestre

3 numéros du magazine

« Sauvons l'eau »

7 millions de personnes

ont vu une publication de la campagne nationale grand public « En immersion »

5 000 abonnés

au compte twitter @SauvonsLeau

A photograph of four pink flamingos wading in shallow, rippling water. The flamingos are captured in profile, facing left, with their long, thin legs partially submerged. Their feathers are a soft pink, and their long, downward-curved beaks are a darker shade of pink with black tips. The background is a blurred, golden-brown landscape, suggesting a wetland or coastal environment. The lighting is warm, creating a serene atmosphere. A solid green rectangular block is positioned in the top left corner of the image.

LES MOYENS

PLAFOND MORDANT DES REDEVANCES : un premier essai concluant

Pour la première fois, le plafond de redevances fixé aux agences de l'eau est devenu « mordant » en 2019, avec un objectif chiffré d'encaissement des redevances inférieur aux encaissements des années précédentes et un reversement automatique de tout dépassement au budget général de l'État.

L'agence de l'eau a mis en place un pilotage spécifique de l'encaissement des redevances avec les équipes du Département des redevances, du Secrétariat général et de l'Agence comptable. Il s'agissait d'être au plus près du montant fixé par la loi : ni trop bas pour éviter de priver l'agence de recettes, ni trop haut pour s'inscrire dans l'objectif de baisse des prélèvements obligatoires voulu par le gouvernement.

L'analyse des données des années précédentes a permis de mieux appréhender le comportement des redevables, notamment de connaître les montants encaissés avant échéance, à échéance (par virement automatique) et quelques jours après, et ce par type de redevances. Les aléas qui touchent les montants collectés – climatique, par exemple – créent en effet des incertitudes difficilement modélisables et anticipables. Un tableau de bord a été partagé pour mieux gérer l'échéance de fin d'année. Ce travail collectif, effectué tout au long de l'année 2019, a permis à l'agence de l'eau de réaliser un très bon résultat en ayant collecté 504,3 M€ de redevances sous plafond pour un objectif de 506,8 M€.

Qualité : maintien de la triple certification

Les audits de suivi de certification menés en 2019 ont confirmé le maintien des trois certificats, portant sur le management qualité ISO 9001:2015, la certification environnementale ISO 14001:2015, ainsi que l'accréditation COFRAC ISO 17025:2005 du laboratoire de mesures.



Directeur des ressources humaines

Alexis Lesecq

La mutualisation au cœur des réflexions

Depuis 5 ans, le Centre de Services Partagés (CSP) de l'agence nous conduit à prendre en charge l'organisation générale du processus de la paie - son calcul général et son contrôle - pour le compte des 6 agences. Un projet de CSP « Paie élargie » prévoit à terme de réaliser

les opérations complètes de la paie, de la saisie à la production de tous les actes qui y sont liés. En parallèle, nous préparons avec les autres agences la mutualisation des fonctions de gestion administrative RH. L'objectif est de produire les actes de gestion de carrière et administrative pour les 6 agences. Le projet doit pouvoir s'appuyer sur un périmètre d'activités cohérent pour chacune des agences, et des outils informatiques adaptés. L'enjeu est organisationnel et technique.

Chiffres

Plafond d'ETPT* : **331,77**
en diminution
de 9 ETPT par rapport à 2018

Taux d'atteinte
du plafond
d'ETPT : **99,9 %**

Budget formation :
(comptes exécutés au 31/12/2019)
261 225 €

Chiffres ISO 14001

(évolution par rapport à 2018)

Émissions
de CO₂ : **-1,5 %**
(baisse essentiellement due à la
diminution du nombre de kilomètres
parcourus).

Consommation
de papier : **+0,6 %**
(Imprimantes et
service reprographie cumulés)

Énergie :
globalement +16 %
Il faut toutefois distinguer les écarts entre
la baisse remarquable de la consommation
des délégations (entre -15 et -20%)
et la hausse de consommation du siège
(+22%), due pour une large part à des
pannes d'installation.

* ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé

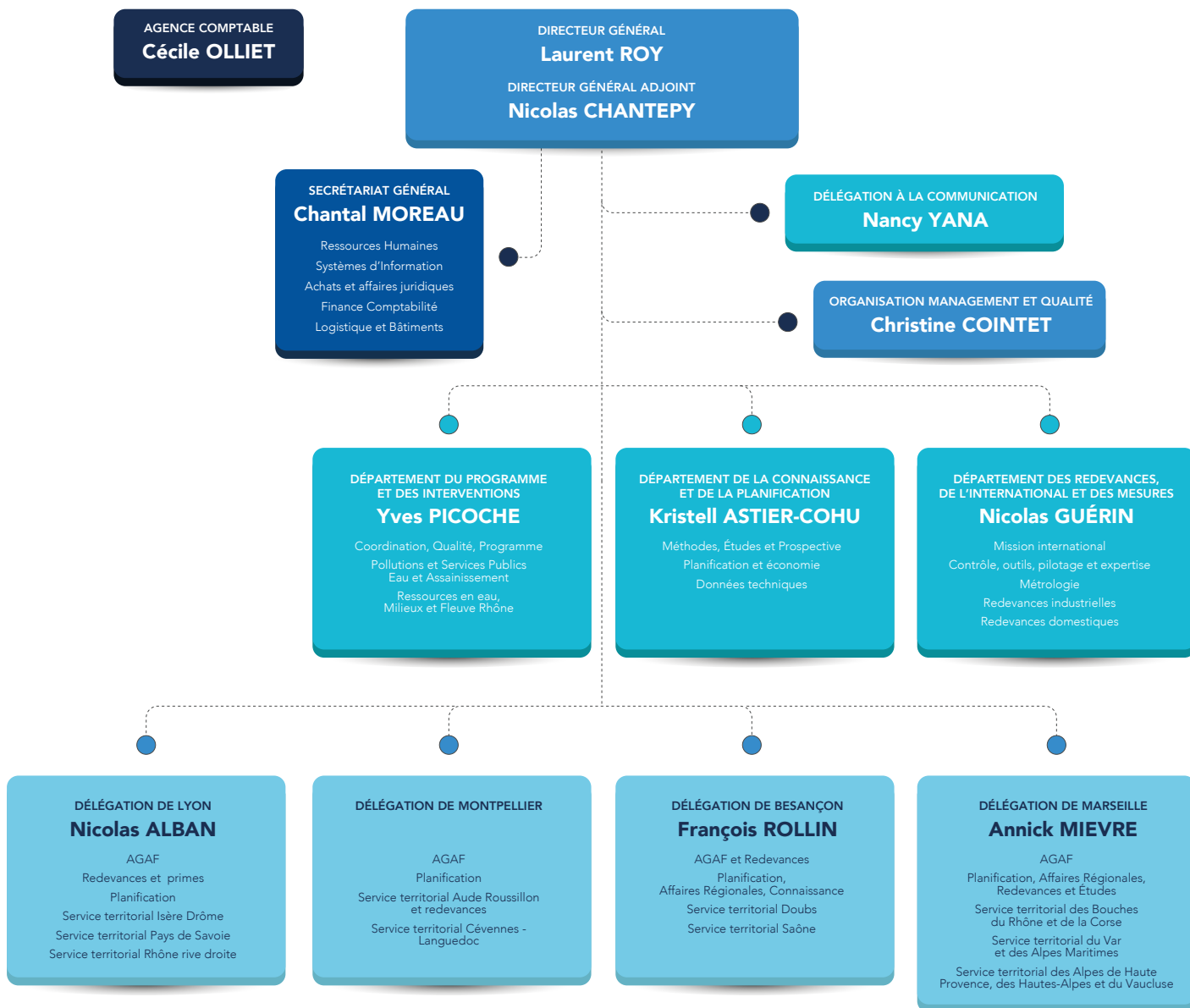
RÉALISATION DU BUDGET

(en euros)

	Autorisation d'engagement (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes		
	Exécution 2019	Taux d'exécution	Exécution 2019	Taux d'exécution		Exécution 2019	Taux d'exécution
Interventions (hors contributions)	369 535 669	85 %	387 552 772	85 %	Redevances	534 674 813	103 %
Investissement	2 874 993	67 %	4 144 860	96 %	Autres recettes	2 294 071	139 %
Fonctionnement	10 320 428	70 %	10 748 958	69 %			
Personnel	25 937 250	99 %	25 943 986	99 %			
Contributions	72 619 063	100 %	72 619 063	100 %			
TOTAL	481 287 403	85 %	501 009 639	85 %		536 968 883	103 %

ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET SERVICES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



AGAF: Affaires Générales, Administratives et Financières

Février 2020

L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau** !

Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation de MARSEILLE

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

 @SauvonsLeau

